

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2014–2015

24 JUIN 2015

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MERCREDI 24 JUIN 2015 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	6
2	Cour constitutionnelle	6
3	Questions écrites (Article 80 du règlement)	6
4	Dépôt de rapports d'activités	6
5	Dépôt et envoi en commission de propositions de résolution	6
6	Dépôt de projets de décret	6
7	Approbation de l'ordre du jour	6
8	Prise en considération d'une proposition de décret	6
9	Projet de décret portant assentiment au protocole sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique, signé à Nagoya le 29 octobre 2010, ainsi qu'à son annexe	7
9.1	Discussion générale	7
9.2	Reprise de la discussion générale	7
9.3	Examen et vote des articles	7
10	Projet de décret portant assentiment au Protocole entre le Royaume de Belgique et la République d'Autriche, et le Protocole additionnel, faits à Bruxelles le 10 septembre 2009, modifiant la Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, y compris l'impôt sur les exploitations et les impôts fonciers, signée à Vienne le 29 décembre 1971	7
10.1	Discussion	7
10.2	Examen de l'article unique	7
11	Projet de décret portant assentiment au Protocole, fait à Bruxelles le 19 janvier 2010, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et l'État de Malte tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale, et le Protocole, signés à Bruxelles le 28 juin 1974, tels que modifiés par la Convention additionnelle signée à Bruxelles le 23 juin 1993	7
11.1	Discussion	8
11.2	Examen de l'article unique	8
12	Projet de décret portant assentiment au Protocole, fait à Bruxelles le 17 mai 2010, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et la République du Rwanda tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude et l'évasion fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Kigali le 16 avril 2007	8
12.1	Discussion	8
12.2	Examen de l'article unique	8
13	Projet de décret portant assentiment au Protocole, fait à Bruxelles le 9 juillet 2013, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Turquie tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu, signée à Ankara le 2 juin 1987	8
13.1	Discussion	8
13.2	Examen de l'article unique	8

14	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de Montserrat, autorisé par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale, fait à Londres le 16 février 2010	8
14.1	Discussion.....	9
14.2	Examen de l'article unique	9
15	Projet de décret portant assentiment à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014	9
15.1	Discussion.....	9
15.2	Examen de l'article unique	9
16	Projet de décret portant assentiment à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014	9
16.1	Discussion.....	9
16.2	Examen de l'article unique	9
17	Projet de décret portant assentiment à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, fait à Bruxelles le 21 mars et le 27 juin 2014	9
17.1	Discussion.....	9
17.2	Examen de l'article unique	9
18	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de Coopération du 18 février 2015 entre la Communauté française, la Commission communautaire commune de la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone, relatif à l'achat de vaccins destinés à protéger les enfants, les femmes enceintes et les adolescents	10
18.1	Discussion.....	10
18.2	Examen de l'article unique	10
19	Projet de décret modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur	10
19.1	Discussion générale.....	10
19.2	Examen et vote des articles.....	17
20	Proposition de résolution relative au soutien au Docteur Denis Mukwege et à son combat en faveur de la lutte contre les violences sexuelles dans l'Est du Congo	18
20.1	Discussion.....	18
21	Congés et absences	24
22	Bienvenue à une délégation de l'Athénée Royal Liège Atlas	24
23	Création d'une commission spéciale relative aux épreuves externes	24
24	Questions d'actualité (Article 82 du règlement)	24
24.1	Question de M. Christos Doulkeridis à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Position du gouvernement sur l'organisation des dispenses du cours philosophique»	24
24.2	Question de M. Georges-Louis Bouchez à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Conséquences pour les acteurs de l'enseignement des divergences au sein du gouvernement»	24

24.3	Question de Mme Moucheron adressée à Mme Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «L'hygiène des crèches de l'Irsia critiquée»	25
24.4	Question de M. Henry à Mme Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Quel bilan des jours blancs et verts?»	26
24.5	Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Rapport annuel de l'UNICEF sur les objectifs du Millénaire».....	27
24.6	Question de M. Laurent Henquet à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Expérience pilote dans le cadre de l'alternance avec des jeunes de 2e et 3e secondaires à Pâques 2016».....	27
24.7	Question de Mme Valérie De Bue à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Capsules culturelles C'est cult de la RTBF».....	28
24.8	Question de M. Puget à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Les derniers développements dans le dossier du Stade national et leurs conséquences sur le sport en Communauté française ».....	29
24.9	Question de M. Mampaka Mankamba à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « L'avenir compromis du Mémorial Van Damme à Bruxelles ».....	29
24.10	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Pas de coureur belge francophone sur les routes du Tour cette année».....	30
24.11	Question de M. Vincent Sampaoli à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Déclarations du ministre dans la DH sur les synergies entre sport de haut niveau et sport pour tous ».....	31
24.12	Question de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Mesures antiradicalisation dans les maisons de jeunes et les prisons»	32
25	Remise du prix du Parlement pour la démocratie et les droits de l'homme (décret du 30 avril 2015)	33
26	Projet de décret portant assentiment au protocole sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique, signé à Nagoya le 29 octobre 2010, ainsi qu'à son annexe, dont nous avons adopté les articles (doc. 120 (2014-2015) n° 1 et 2)	36
26.1	Vote nominatif sur l'ensemble	36
27	Projet de décret portant assentiment au Protocole entre le Royaume de Belgique et la République d'Autriche, et le Protocole additionnel, faits à Bruxelles le 10 septembre 2009, modifiant la Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, y compris l'impôt sur les exploitations et les impôts fonciers, signée à Vienne le 29 décembre 1971 (doc. 121 (2014-2015) n° 1 et 2)	37
27.1	Vote nominatif sur l'ensemble	37
28	Projet de décret portant assentiment au Protocole, fait à Bruxelles le 19 janvier 2010, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et l'État de Malte tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale, et le Protocole, signés à Bruxelles le 28 juin 1974, tels que modifiés par la Convention additionnelle signée à Bruxelles le 23 juin 1993 (doc. 122 (2014-2015) n° 1 et 2)	37
28.1	Vote nominatif sur l'ensemble	37
29	Projet de décret portant assentiment au Protocole, fait à Bruxelles le 17 mai 2010, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et la République du Rwanda tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude et l'évasion fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Kigali le 16 avril 2007 (doc. 123 (2014-2015) n° 1 et 2)	38

29.1	Vote nominatif sur l'ensemble	38
30	Projet de décret portant assentiment au Protocole, fait à Bruxelles le 9 juillet 2013, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Turquie tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu, signée à Ankara le 2 juin 1987 (doc. 124 (2014-2015) n° 1 et 2)	38
30.1	Vote nominatif sur l'ensemble	39
31	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de Montserrat, autorisé par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale, fait à Londres le 16 février 2010 (doc. 125 (2014-2015) n° 1 et 2)	39
31.1	Vote nominatif sur l'ensemble	39
32	Projet de décret portant assentiment à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014 (doc. 126 (2014-2015) n° 1 et 2)	40
32.1	Vote nominatif sur l'ensemble	40
33	Projet de décret portant assentiment à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014 (doc. 127 (2014-2015) n° 1 et 2)	40
33.1	Vote nominatif sur l'ensemble	40
34	Projet de décret portant assentiment à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, fait à Bruxelles le 21 mars et le 27 juin 2014 (doc. 128 (2014-2015) n° 1 et 2)	41
34.1	Vote nominatif sur l'ensemble	41
35	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de Coopération du 18 février 2015 entre la Communauté française, la Commission communautaire commune de la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone relatif à l'achat de vaccins destinés à protéger les enfants, les femmes enceintes et les adolescents (doc. 115 (2014-2015) n° 1 et 2)	41
35.1	Vote nominatif sur l'ensemble	41
36	Projet de décret modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur (doc. 131 (2014-2015) nos 1 à 3)	42
36.1	Votes réservés	42
36.2	Vote nominatif sur l'ensemble	43
37	Proposition de résolution relative au soutien au Docteur Denis Mukwege et à son combat en faveur de la lutte contre les violences sexuelles dans l'Est du Congo (doc. 111 (2014-2015) n° 1)	43
37.1	Vote nominatif sur l'ensemble	43

Présidence de M. Philippe Courard, président.

– *La séance est ouverte à 11 h.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d’excuser leur absence à la présente séance: MM. Antoine, Collignon, Destexhe, Fourny, Jeholet et Onkelinx, Mme Pécriaux et M. Wahl, en mission à l’étranger, et Mmes Cornet, De Permentier et Dock ainsi que M. Lenzini, pour raisons de santé.

Exceptionnellement, un groupe de travail «Cours philosophiques» se réunit en même temps que la séance plénière. Nombre de nos collègues sont donc en commission.

2 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour, ainsi que les recours en annulation et les questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

3 Questions écrites (Article 80 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

4 Dépôt de rapports d’activités

M. le président. – Le Parlement a reçu le rapport du Collège des commissaires aux comptes sur l’exercice clôturé au 31 décembre 2014 de l’Entreprise des Technologies nouvelles de l’Information et de la Communication (ETNIC) (doc. 135 (2014-2015) n° 1). Il a été envoyé, pour information, à la commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.

Nous avons également reçu le rapport d’activités du Conseil supérieur de l’Audiovisuel pour l’année 2014 (doc. 138 (2014-2015) n° 1). Il a été envoyé, pour information, à la commission de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias.

5 Dépôt et envoi en commission de propositions de résolution

M. le président. – Mme Morreale, M. Prévot et Mmes Simonet, Leal-Lopez, Bertieaux, De Bue, Ryckmans et Maison ont déposé une proposition de résolution visant à lutter contre les mutilations génitales féminines (doc. 137 (2014-2015) n° 1). Je vous propose de l’envoyer à la commission de l’Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l’Égalité des chances. (*Assentiment*)

MM. Henry, Hazée et Doulkeridis ont déposé une proposition de résolution visant à réformer les études de la santé (doc. 144 (2014-2015) n° 1). Je vous propose de l’envoyer à la commission de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. (*Assentiment*)

6 Dépôt de projets de décret

M. le président. – Le gouvernement de la Communauté française a déposé le projet de décret relatif aux études de sciences médicales et dentaires (doc. 140 (2014-2015) n° 1) et le projet de décret modifiant l’article 10 du décret du 17 juillet 2002 définissant le certificat d’aptitude pédagogique approprié à l’enseignement supérieur (CAPAES) en hautes écoles et dans l’enseignement supérieur de promotion sociale et ses conditions d’obtention (doc. 141 (2014-2015) n° 1). Ces projets ont été envoyés à la commission de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias.

7 Approbation de l’ordre du jour

M. le président. – Conformément aux articles 7 et 37 du règlement, la conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 18 juin 2015, a procédé à l’élaboration de l’ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 24 juin 2015.

La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Monsieur le Président, au point 13 de l’ordre du jour de notre séance, je suppose que l’adverbe «éventuellement» est retiré.

M. le président. – C’est exact.

Plus personne ne demandant la parole, l’ordre du jour est adopté. (*Assentiment*)

8 Prise en considération d’une proposition de décret

M. le président. – L’ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret relative à la transparence dans l’octroi des subven-

tions de la Loterie nationale, déposée par MM. Hazée et Doulkeridis (doc. 136 (2014-2015) n° 1). Personne ne demandant la parole, je vous propose de l'envoyer à la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales. (*Assentiment*)

9 Projet de décret portant assentiment au protocole sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique, signé à Nagoya le 29 octobre 2010, ainsi qu'à son annexe

9.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Nous avons à examiner des projets et non des propositions de décret. Nous trouvons courtois que le gouvernement soit présent pour des propositions de résolution ou de décret, mais les projets de décret sont portés par le gouvernement. Je ne comprends pas que l'on commence l'examen d'un projet de décret sans la présence d'au moins un membre du gouvernement susceptible, le cas échéant, de devoir répondre aux questions des parlementaires. C'est pourquoi, Monsieur le Président, je propose une suspension de séance jusqu'à l'arrivée d'un membre du gouvernement.

M. le président. – Je suspends la séance en attendant l'arrivée d'un membre du gouvernement.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 11 h 10 et reprise à 11 h 15.*

M. le président. – La séance est reprise.

9.2 Reprise de la discussion générale

M. le président. – Nous reprenons la discussion générale du projet de décret.

La parole est à M. Luperto, rapporteur.

M. Jean-Charles Luperto. – Je me réfère à mon rapport écrit.

M. le président. – Plus personne ne deman-

dant la parole, je déclare close la discussion générale.

9.3 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

10 Projet de décret portant assentiment au Protocole entre le Royaume de Belgique et la République d'Autriche, et le Protocole additionnel, faits à Bruxelles le 10 septembre 2009, modifiant la Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, y compris l'impôt sur les exploitations et les impôts fonciers, signée à Vienne le 29 décembre 1971

10.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret.

La discussion est ouverte.

M. Martin, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

Personne ne demandant la parole, je déclare la discussion close.

10.2 Examen de l'article unique

M. le président. – Nous passons à l'examen de l'article unique. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, l'article est adopté.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

11 Projet de décret portant assentiment au Protocole, fait à Bruxelles le 19 janvier 2010, mo-

difiant la Convention entre le Royaume de Belgique et l'État de Malte tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale, et le Protocole, signés à Bruxelles le 28 juin 1974, tels que modifiés par la Convention additionnelle signée à Bruxelles le 23 juin 1993

11.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret.

La discussion est ouverte.

M. Martin, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

Personne ne demandant la parole, je déclare la discussion close.

11.2 Examen de l'article unique

M. le président. – Nous passons à l'examen de l'article unique. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, l'article est adopté.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

12 Projet de décret portant assentiment au Protocole, fait à Bruxelles le 17 mai 2010, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et la République du Rwanda tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude et l'évasion fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Kigali le 16 avril 2007

12.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret.

La discussion est ouverte.

M. Martin, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

Personne ne demandant la parole, je déclare la discussion close.

12.2 Examen de l'article unique

M. le président. – Nous passons à l'examen de l'article unique. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, l'article est adopté.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

13 Projet de décret portant assentiment au Protocole, fait à Bruxelles le 9 juillet 2013, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Turquie tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu, signée à Ankara le 2 juin 1987

13.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret.

La discussion est ouverte.

M. Martin, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

Personne ne demandant la parole, je déclare la discussion close.

13.2 Examen de l'article unique

M. le président. – Nous passons à l'examen de l'article unique. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, l'article est adopté.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

14 Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de Montserrat, autorisé par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale, fait à Londres le 16 février 2010

14.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret.

La discussion est ouverte.

M. Martin, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

Personne ne demandant la parole, je déclare la discussion close.

14.2 Examen de l'article unique

Nous passons à l'examen de l'article unique. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, l'article est adopté.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

15 **Projet de décret portant assentiment à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014**

15.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret.

La discussion est ouverte.

Mme Targnion, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

Personne ne demandant la parole, je déclare la discussion close.

15.2 Examen de l'article unique

M. le président. – Nous passons à l'examen de l'article unique. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, l'article est adopté.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

16 **Projet de décret portant assentiment à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la**

Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014

16.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret.

La discussion est ouverte.

Mme Targnion, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

Personne ne demandant la parole, je déclare la discussion close.

16.2 Examen de l'article unique

M. le président. – Nous passons à l'examen de l'article unique. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, l'article est adopté.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

17 **Projet de décret portant assentiment à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, fait à Bruxelles le 21 mars et le 27 juin 2014**

17.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret.

La discussion est ouverte.

Mme Targnion, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

Personne ne demandant la parole, je déclare la discussion close.

17.2 Examen de l'article unique

M. le président. – Nous passons à l'examen de l'article unique. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté

par la commission.

Personne ne demandant la parole, l'article est adopté.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

18 Projet de décret portant assentiment à l'Accord de Coopération du 18 février 2015 entre la Communauté française, la Commission communautaire commune de la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone, relatif à l'achat de vaccins destinés à protéger les enfants, les femmes enceintes et les adolescents

18.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret.

La discussion est ouverte.

Mme Moureaux, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

Personne ne demandant la parole, je déclare la discussion close.

18.2 Examen de l'article unique

M. le président. – Nous passons à l'examen de l'article unique. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, l'article est adopté.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

19 Projet de décret modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur

19.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

Mme Kapompolé, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Henry.

M. Philippe Henry (Ecolo). – Monsieur le

Ministre, nous examinons aujourd'hui un décret très important et particulièrement attendu qui fait suite à l'adoption, sous la législature précédente, du décret «paysage» qui a considérablement réformé notre enseignement supérieur. Ce décret a notamment créé l'Académie de recherche et d'enseignement (ARES), un lieu de dialogue entre les différents pôles de l'enseignement supérieur, ce qui n'était pas facile à concrétiser. Ce texte qui introduit de nouveaux mécanismes a connu de nombreuses difficultés au démarrage. La première année, qui est aussi la première de cette législature, a fait apparaître combien il est difficile de travailler ensemble pour les acteurs du secteur qui n'y étaient pas habitués, qui n'avaient pas forcément la culture de ce travail commun. Par ailleurs, la rédaction du décret a également fait apparaître de nombreuses difficultés: l'inscription, les mécanismes de recours, le fonctionnement de l'ARES, etc. D'où l'attente de modifications pour adapter le décret en fonction de ces constats.

Comme je l'ai dit, ce décret était attendu. Il apporte des corrections au décret précédent, avec des dizaines d'amendements. Beaucoup étaient nécessaires, certains sont même positifs. Il contient notamment certaines mesures sur l'augmentation des délais pour les bourses d'études des étudiants, divers éléments pédagogiques. Nous aurions souhaité, Monsieur le Ministre, que l'accent soit davantage mis sur les aspects pédagogiques et d'autres mécanismes. Le décret prévoit un pour cent de moyens financiers pour l'aide à la réussite. Nous proposons que les établissements puissent mettre en œuvre le taux complet de 3 % pour les moyens à destination pédagogique. Nous avons introduit plusieurs amendements en commission, visant par exemple une meilleure information des pôles lors des nouvelles procédures dans les discussions relatives à l'offre d'enseignement, quand la décision est prise à l'ARES. Nous n'avons pas été suivis par la majorité.

Une discussion s'est ouverte sur la question des refus d'inscription des étudiants, faisant suite au choix du gouvernement d'être extrêmement restrictif dans les sanctions sur les fraudes à l'inscription et à l'évaluation. Ce débat qui porte sur des mesures importantes pour les étudiants a pris plus d'ampleur dans la presse ces derniers jours. Nous avons fait notre travail de députés attentifs, car cette question est très préoccupante.

Je ne comprends pas le choix du gouvernement d'être aussi rigide face à une fraude à l'inscription. Sur ce point, vous reprenez une disposition antérieure du décret Bologne. Ce n'est pas le cas des fraudes à l'évaluation où le décret prévoit désormais le refus de l'inscription d'un étudiant en cas de tricherie, sous une forme non définie dans le décret, donc de n'importe quel type de fraude au moment de l'évaluation constatée par l'établissement, sans discussion, sans témoins, sans modalités particulières.

Je le précise parce qu'il est question, ici, d'une sanction et que les modalités de constat et de contestation possibles sont très importantes. Je connais des situations d'étudiants ou d'anciens étudiants qui ont été accusés d'avoir triché alors que ce n'était pas le cas. Ces examens représentent un enjeu important et une période de stress pour les étudiants, a fortiori lorsqu'ils débutent dans l'enseignement supérieur.

J'attends vraiment les explications du gouvernement sur la rédaction de l'article 43 du décret que je trouve très problématique. On peut y lire: «Par décision motivée et selon une procédure prévue au règlement des études, les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur refusent l'inscription d'un étudiant qui a fait l'objet, dans les cinq années académiques précédentes, d'une mesure d'exclusion d'un établissement d'enseignement supérieur pour des raisons de fraude à l'inscription ou fraude aux évaluations».

J'irai même plus loin puisque le commentaire de cet article est le suivant: «La modification est destinée à rendre automatique le refus d'un étudiant lorsque le motif est l'exclusion pour fraude à l'inscription ou fraude aux évaluations tout en conservant aux établissements un pouvoir d'appréciation quant aux deux autres motifs de refus liés au financement». Vous permettez donc aux établissements de ne pas refuser des étudiants même si ceux-ci ne sont pas finançables. Par contre, pour ce qui concerne la fraude aux évaluations, le refus est automatique et sans appel pour cinq ans dans tous les établissements d'enseignement supérieur de la Communauté française.

Je vous avoue être sidéré par cette mesure. J'ai beau la relire, il n'y a aucune interprétation possible. Lorsqu'un établissement, sur la base du constat d'un enseignant qui considère qu'il y a eu fraude lors d'une évaluation – quelle que soit cette fraude et quelle que soit son ampleur – décide d'exclure l'étudiant, celui-ci ne pourra plus faire d'études supérieures pendant cinq ans. Autant dire que sa vie en sera profondément affectée. Je ne comprends pas la motivation du gouvernement d'être dur à ce point. Cela sous-entend également la mise en place d'une base de données – une liste noire en quelque sorte – centralisée au niveau de l'ARES, dans laquelle l'étudiant soupçonné de fraude à l'évaluation sera repris, ce qui aura pour conséquence qu'il ne pourra plus être accepté dans aucun établissement d'enseignement supérieur de la Communauté française.

J'attends les réponses du gouvernement parce que j'ai lu dans la presse certains éléments qui tendent à modérer ce constat et qui ne correspondent pas au texte. J'attends donc de savoir si certains éléments nous ont échappés ou si vous proposez de nouvelles modifications du texte – il n'est pas trop tard – parce que les conséquences de cette mesure sont considérables et totalement disproportionnées. Elles aboutiront forcément à

des situations d'inégalités, voire paradoxales vu que, dans certains cas, des établissements décideront peut-être de ne pas appliquer cette sanction trop sévère en fermant les yeux, en considérant qu'il n'y a pas eu de tricherie ou que les conséquences sont trop dramatiques. Nous nous trouverons alors devant une situation d'impunité.

Je ne veux pas dire qu'il ne faut pas respecter les règles et qu'il n'est pas grave de frauder lors des évaluations. Il va de soi que l'étudiant doit se conformer aux procédures et aux différents mécanismes prévus. Mais, comme dans toute procédure de nature judiciaire ou dans tout mécanisme de droit, il faudra objectiver les constats, prévoir des procédures et établir une proportionnalité en cas de problème.

Ce point fait l'objet de toutes mes préoccupations même si d'autres cas ont été évoqués en commission, à propos desquels nous aurions souhaité élargir le texte. C'est ainsi que vous auriez pu confirmer le gel du minerval pendant la durée de la législature et non pour une année seulement. Nous y reviendrons.

Vous nous avez annoncé un décret de financement. Nous aurions souhaité une annonce claire portant sur toute la législature car si un nouveau décret est voté, il annulera la mesure de gel provisoire. Vous n'avez pas souhaité le faire.

Nous avons également des questions à propos des passerelles qui créeront des problèmes lors de leur mise en œuvre. Ainsi, nous craignons une restriction de l'accès à certaines filières d'enseignement universitaire pour des étudiants qui souhaitent bénéficier de ce système de passerelles au départ de l'enseignement supérieur non universitaire.

Vous n'avez pas tenu compte de nos remarques et nous regrettons que nos amendements n'aient pas obtenu votre approbation.

La fraude à l'inscription et à l'évaluation est une mesure qui doit requérir toute notre attention vu sa gravité et les conséquences qu'elle peut engendrer. Nous redéposerons donc sur ce point deux amendements semblables à ceux que nous avons déposés en commission.

De même, nous proposerons un autre amendement visant à clarifier la situation en ce qui concerne les activités pédagogiques au sein de mêmes crédits. En effet, nous constatons – c'est en quelque sorte un effet pervers du décret – l'alourdissement du cursus pour certains étudiants, certains enseignants considérant que les unités d'apprentissage sont complètes et insécables et qu'il n'y a pas de possibilité de dispense partielle à l'intérieur de ces crédits.

Chers collègues de la majorité, réfléchissez bien au vote que vous émettrez cet après-midi, car si l'on peut soutenir des textes et des choix proposés par le gouvernement, il faut aussi mesurer les conséquences que cela peut engendrer dans les

prochaines années.

M. le président. – La parole est à Mme Moinnet.

Mme Isabelle Moinnet (cdH). – Le décret modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur apporte principalement des adaptations nécessaires au décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études. En effet, au-delà de corrections techniques, ce décret contient aussi quelques avancées qui permettront d'améliorer le fonctionnement de la nouvelle organisation des études supérieures.

À cet égard, la prolongation de la non-indexation du minerval pour l'année académique prochaine rassurera les étudiants qui, ces derniers mois, ont exprimé leurs craintes de le voir augmenté. De même, il convient de saluer l'instauration d'une voie de recours pour les étudiants empêchés de présenter leur session de juin parce qu'ils n'ont pas participé à toutes les épreuves de janvier en première année.

Étant donné que l'article 58 du présent décret manque de clarté sur le plan technique, j'ai déposé en commission un amendement visant à ce que les étudiants ayant déjà acquis 30 à 44 crédits, voire 45 crédits et plus, parmi les 60 crédits du programme d'études, ne bénéficient pas de ces aides de première année pour les unités d'enseignement de la suite du programme du cycle. Si ces aides étaient octroyées à ces catégories d'étudiants, elles seraient en effet jugées discriminatoires pour les étudiants des années suivantes. Cet amendement a été approuvé, ce qui est une bonne chose.

Par ailleurs, parallèlement aux adaptations du décret «paysage», d'autres avancées, liées à d'autres décrets, doivent être soulevées.

D'abord, en matière d'allocations d'études, je prends connaissance avec satisfaction que ce décret prépare un futur arrêté de gouvernement qui allongera la période d'introduction des demandes d'allocations d'études jusqu'au 4 janvier.

Ensuite, ce décret répond à la demande des ESA et des Hautes écoles de pouvoir garder leurs conférenciers et leurs professeurs invités après l'âge de 65 ans.

Enfin, les étudiants non-résidents des cursus visés par le décret de 2006 devront introduire leurs dossiers dans un délai maximal avancé, ce qui permettra aux établissements concernés de bénéficier de davantage de temps pour traiter ces dossiers dont le nombre ne cesse de croître chaque année.

Les avancées que propose ce texte sont donc notables: elles apportent de nouvelles réponses et clarifient les décrets. En conséquence, nous émettrons un vote positif sur ce projet.

M. le président. – La parole est à

M. Warnier.

M. Ruddy Warnier (PTB-GO!). – Étudier coûte trop cher. En 2010, grâce à une mobilisation de trois heures menée par des milliers d'étudiants pour faire baisser les coûts directs et indirects des études, vous avez fini par déposer un décret «démocratisation». Sans baisser le montant du minerval, ce décret le gelait en supprimant son indexation jusqu'à 2014. À l'approche de 2014, les étudiants se sont à nouveau mobilisés en faveur de la prolongation de la mesure. Vous avez fini par vous engager à la maintenir pour un an. Pourquoi le décret se limite-t-il à une prolongation d'une seule année supplémentaire seulement? Un an où il n'y aurait sans doute pas eu d'indexation du tout?

Vous avez manifesté votre volonté de refinancer l'enseignement supérieur. Nous souhaitons nous assurer que le refinancement ne se fera pas au détriment des étudiants et de leur famille. Nous nous joignons donc à la demande de la FEF pour le prolonger jusqu'à 2019, soit jusqu'à la fin de la législature, en attendant l'adoption de nouvelles mesures de démocratisation de l'accès aux études supérieures.

La lecture de certains articles du décret alimente notre crainte de voir le gouvernement puiser à nouveau dans les poches des étudiants. L'article 57 vise «à instaurer des frais administratifs en cas de demande de duplicata de diplôme ou de certificat auprès des services du gouvernement». Le décret prévoit des frais de 50 euros, peu importe que les documents aient été perdus par l'étudiant ou bloqués ou égarés par l'administration. La somme de 50 euros est évidemment supérieure au coût de production d'un duplicata. En réunion de commission, vous avez indiqué n'avoir encore aucune idée du montant que la mesure allait rapporter ni à quel poste l'argent récolté serait dévolu. Cette mesure est donc purement idéologique. Quel objectif poursuivez-vous? Quelle idéologie vous pousse à surtaxer des documents alors que les études sont déjà tellement coûteuses? Cette politique est en tout cas bien loin de l'idée que nous nous faisons du service public et de la démocratisation des études.

Nous avons aussi pointé un autre article en réunion de commission, concernant les sanctions des étudiants. L'article 43 dit refuser «l'inscription d'un étudiant qui a fait l'objet, dans les cinq années académiques précédentes, d'une mesure d'exclusion d'un établissement d'enseignement supérieur pour des raisons de fraude à l'inscription ou de fraude aux évaluations». La mesure est tout à fait disproportionnée et hypothèque complètement l'avenir des étudiants alors qu'on sait à quel point une tricherie est sujette à interprétation. Dans un travail, il n'est pas toujours facile de discerner si un étudiant a commis volontairement ou non une faute de référence.

Enfin, des mesures portant sur l'organisation

des études posent de nombreuses questions, en particulier la mise en place des unités d'enseignement. De nombreuses voix se sont d'ailleurs fait entendre parmi les étudiants. Des étudiants de Hautes écoles se sont regroupés sur Facebook pour critiquer les pratiques observées lors de la création des unités d'apprentissage. Le groupe a enregistré plus de 1 500 adhésions en quelques heures sur sa page Facebook. Si d'aucuns voient de l'incohérence pédagogique dans la construction des unités d'apprentissage, c'est surtout leur taille et leur faible lisibilité qui suscitent le plus de critiques. Dans de nombreux cas, les étudiants ne connaissent même pas le poids des différents cours donnés au sein des unités d'apprentissage. Leur mise en place donne lieu à une génération d'étudiants cobayes. Nous relayons ici aussi une demande de la FEF pour que le décret prévoie la mise en place d'une évaluation participative, regroupant les enseignants et les étudiants concernés, veillant ainsi à la cohérence des études.

En conclusion, la logique générale qui préside aux principales réformes de l'enseignement est finalement très peu remise en question. Les craintes émises sur le renforcement des logiques de marchandisation de l'enseignement, lors de l'adoption du décret «paysage», se confirment. La réforme de l'organisation des études et son impact sur la qualité des études soulèvent des doutes. L'objectif de démocratisation de l'enseignement n'est guère poursuivi. Ce sont autant de défis à relever dans l'enseignement supérieur.

M. le président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Comme vous l'avez dit vous-même, la réforme de novembre 2013 redéfinissant le paysage de l'enseignement supérieur a fait ses «maladies de jeunesse». L'objectif du décret sur lequel nous avons à nous prononcer aujourd'hui est donc de rectifier le tir et d'apporter les adaptations utiles. C'est une bonne chose. La seule véritable erreur est celle dont on ne tire aucun enseignement. Encore faut-il avoir la clairvoyance de poser le bon diagnostic et le courage de prescrire les bons remèdes. Nous sommes sur ce point un peu sceptiques.

Vous avez créé l'ARES afin, notamment, de permettre aux acteurs de se parler, de collaborer entre eux et de contribuer aux évolutions à apporter à l'organisation de notre enseignement supérieur. L'ARES a donc été consultée sur ce projet de décret et a rendu un avis le 24 mars dernier. L'écoute que vous lui avez réservée est de toute évidence une écoute sélective. Les recommandations qu'elle a formulées n'ont pas toutes été suivies. Certaines nécessitent d'être étudiées de plus près, j'en conviens. D'autres sont liées au financement de l'enseignement supérieur qui fera l'objet d'un texte ultérieur, c'est vrai. Pour le reste, il y a manifestement des divergences d'opinions entre le gouvernement et l'ARES.

Nous avons fait part en commission de nos inquiétudes à ce sujet et vous n'avez pas été très prolixe sur ces divergences. Nous aurions aimé en savoir un peu plus, en espérant que celles-ci ne soient pas fondamentales.

Notre deuxième regret porte sur le projet relatif à un début de refinancement de l'enseignement supérieur que vous ambitionnez de déposer durant l'année 2016. Nous sommes un peu inquiets de vous entendre qualifier ce projet de «début». Certains risquent de plus d'être déçus. Cela bloque effectivement pas mal de dossiers. Combien de temps encore allez-vous laisser les dossiers importants au frigo avant qu'une solution de financement global ne permette de tout débloquenter?

Le décret «paysage» ne représentait qu'un volet d'une réforme plus vaste. Un an et demi plus tard, l'autre volet reste désespérément en rade alors que le système de financement à enveloppe fermée des universités et Hautes écoles a définitivement montré ses limites. Cela dit en passant, des dispositions financières, vous en prenez déjà *a contrario* puisque vous gelez l'indexation du minerval en attendant de vous prononcer sur le montant des droits d'inscription. À force de vous voir recourir au congélateur, on va finir par vous appeler Hibernatus!

Ce décret présente, nous en convenons, des aspects positifs. Les améliorations proposées par le secteur sont bel et bien prises en compte, les pôles académiques collaborent entre eux au niveau local, les acteurs se parlent, mais reconnaissez qu'il reste encore beaucoup à faire dans l'application, sur le terrain, du décret «paysage» et pour que cette réforme soit réellement intégrée par le secteur. Pour ne citer qu'un exemple, les établissements et les étudiants se sentent, il faut bien le constater, encore un peu perdus face à la déconstruction de l'année académique.

Ce décret fourre-tout est donc un premier pas mais n'oublions pas les nombreux autres chantiers qui nous attendent. Le plus important, c'est la réforme du financement, je l'ai dit. Il y a la réforme de la formation initiale, toujours soumise à la réflexion d'un groupe de travail. C'est un dossier ancien, fondamental, dont tout le monde attend qu'un jour il se concrétise. Il y a la réforme de la formation en soins infirmiers, dossier complexe qu'il faut impérativement finaliser avant janvier prochain. Et puis il y a la formation des cadres de l'islam. Un groupe de travail a été créé et c'est une bonne initiative.

Mais revenons sur le décret qui nous occupe. Nous avons eu l'occasion en commission d'aborder par le détail les mesures présentées. Je voudrais néanmoins en pointer l'une ou l'autre.

(Mme Christiane Vienne prend la présidence)

Vous affirmez ainsi mettre l'étudiant au cœur

de vos préoccupations. Nous pouvons en douter quand nous constatons que vous avez durci – et pas qu’un peu! – les cas où les établissements doivent ou peuvent refuser l’inscription.

Désormais, selon l’article 43 de ce projet de décret qui est très clair, l’institution refusera l’inscription d’un étudiant qui a fait l’objet, dans les cinq années académiques précédentes, d’une mesure d’exclusion d’un établissement d’enseignement supérieur pour des raisons de fraude à l’inscription ou aux évaluations.

Si mes informations sont correctes, certains établissements n’avaient pas été mis au courant de cette mesure qu’ils ont découverte dans la presse d’hier. Nous nous interrogeons car, comme l’a très bien dit M. Henry, nous constatons à la lecture de la presse de ce matin que vous faites une courbe rentrante, vous essayez d’enrober tout cela de miel, de confiture et de sirop d’érable. C’est très bien, mais cet article 43 est on ne peut plus clair: «Les autorités de l’établissement l’enseignement supérieur refusent l’inscription d’un étudiant qui a fait l’objet dans les cinq années académiques précédentes d’une mesure d’exclusion d’un établissement d’enseignement supérieur pour des raisons de fraude à l’inscription ou de fraude aux évaluations.» Il est bien fait mention dans le commentaire de cet article d’un caractère automatique de cette décision.

Vous pouvez enrober, sucrer, édulcorer, cet article est très clair. Il nous pose évidemment problème. Ceci ne veut pas dire que le MR couvre les étudiants qui fraudent! Il faut faire la distinction entre la fraude à l’inscription et celle lors des évaluations. Le fait qu’un étudiant trafique un certificat ou un diplôme pour s’inscrire est inacceptable. Par contre, l’étudiant qui fait une fraude lors des évaluations est déjà sanctionné; en général, il perd son année et il est exclu de l’établissement. Il subit donc une double peine puisque pendant cinq ans il ne pourra plus s’inscrire ailleurs.

Je pense que la justice est moins sévère avec un chauffard qui roule avec 2,5 g d’alcool par litre de sang alors qu’il met la vie d’autrui réellement en danger. Dans le cas de l’étudiant, la faute est certes grave mais il n’y a pas mort d’homme!

Nous pensons que les étudiants fraudeurs doivent être sanctionnés, il faut leur faire comprendre que de tels actes sont répréhensibles, mais ce projet de décret va trop loin. Encore faut-il définir ce qu’est une fraude à l’évaluation. Est-ce le fait d’avoir une antisèche? Ne nous leurrions pas, beaucoup le font! J’avoue l’avoir fait lors de mes études. Si tous ceux qui trichent doivent être exclus d’inscription pendant cinq ans, l’avenir de notre jeunesse est compromis!

Les dispositions de cet article 43 doivent être précisées. Il n’est pas question, évidemment, de couvrir les fraudeurs.

Certaines notions du décret «paysage» per-

turbent également les étudiants comme celles d’unité d’enseignement, d’acquis d’apprentissage, de corequis ou de prérequis d’une unité d’enseignement... Sont-ils toujours bien informés du statut de tous ses cours et de que cela implique? Je crains fort que non.

Je vous ai dit en guise de boutade hier, en commission, à propos d’un autre projet de décret instituant un concours à la fin de la première année de baccalauréat de médecine ou de dentisterie, que vous devriez aussi écrire *Le décret expliqué aux nuls*. Je crains que cette remarque s’applique également dans le cas qui nous occupe aujourd’hui.

Un effort d’information doit sans nul doute être fait ainsi qu’un effort d’harmonisation des pratiques des différents établissements.

Pour les passerelles déjà, les établissements n’adoptaient apparemment pas des pratiques semblables. Le nombre maximal de crédits supplémentaires imposés à l’étudiant est désormais de 60 crédits. C’est beaucoup. Pour certains étudiants, cela peut être un frein à une réorientation dans une autre filière.

Nous espérons que cette mesure pourra à l’avenir faire l’objet d’une évaluation objective.

En conclusion, le groupe MR salue bien sûr les efforts du secteur de l’enseignement supérieur, qui compile depuis des mois toutes les imperfections et les failles du décret de novembre 2013.

Ce projet de décret fait œuvre utile. Nous nous en réjouissons. Mais tous les problèmes concrets posés par le décret «paysage» ne sont pas réglés pour autant. Certains dossiers importants sont reportés à plus tard. Nous avons donc choisi de nous abstenir sur ce projet comme nous l’avons fait en commission.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – On le sait, ce type de décret composé de multiples dispositions peut sembler, de prime abord, assez technique. Je tiens toutefois à relever ici à quel point il témoigne de la volonté du ministre de répondre aux préoccupations du terrain, préoccupations relayées à la fois par les étudiants, par leurs familles, par les enseignants, par les acteurs de terrain réunis au sein de l’Académie de recherche et d’enseignement supérieur, par les commissaires de gouvernement. Il est impossible d’en douter, vu le travail réalisé dans le cadre de ce dispositif.

Il s’agit notamment d’apporter des corrections, des clarifications car la mise en œuvre d’un décret de cette envergure le nécessite. Ces clarifications et ces modifications permettent d’indiquer quelle est la vision en matière de démocratisation de l’enseignement supérieur.

J’aimerais citer trois mesures qui reflètent une priorité essentielle de mon groupe, à savoir l’accessibilité des études et la promotion de l’égalité des chances. Premièrement, il s’agit de la

prolongation de la mesure contenue dans le décret de 2010 relatif à la gratuité et à la démocratisation de l'enseignement supérieur, en attendant l'adoption du décret visé à l'article 105 du décret «paysage». Le blocage de l'indexation du minerval pour l'année académique 2015-2016 est donc maintenu, en attendant l'adoption des dispositions décrétales nécessaires. Deuxièmement, l'étudiant qui a acquis au moins 30 crédits parmi les 60 premiers du programme de la première année du premier cycle d'études se voit offrir la possibilité de compléter son programme annuel d'unités d'enseignement de la suite du programme du cycle. Troisièmement, il est également loisible à l'étudiant de se réorienter et de poursuivre son année dans un autre cursus, sans frais ni droits supplémentaires, jusqu'au 15 février.

D'autres mesures nouvelles sont également proposées en matière d'aide à la réussite et de réorientation, notamment pour mieux prendre en compte le mode de financement de l'étudiant ayant opté pour un allègement de son programme annuel.

Je terminerai en présentant un amendement à ce projet, au nom de la majorité. Je tiens d'ailleurs à remercier les services car le dépôt d'amendements en séance requiert une bonne dose d'organisation de leur part.

Cet amendement modifie l'article 66 du projet. Cette correction technique vise à adopter l'intitulé correct de formation, en adéquation avec la matière réellement dispensée dans les établissements concernés. Il s'agit du master en stratégie et analyse de la communication interactive et collaborative, pour lequel une habilitation conjointe est octroyée à l'Université Saint-Louis de Bruxelles et à l'Institut supérieur de formation sociale et de communication du groupe ICHEC. En fait, cet intitulé a été classé par erreur dans le domaine 6 «sciences politiques et sociales», alors qu'il devrait être classé dans le domaine 5 «information et communication».

J'espère que cet amendement est assez clair pour chacun et que vous pourrez l'adopter tout à l'heure.

Mme la présidente. – La parole est à M. Marcourt, ministre.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Je voudrais d'abord remercier les services et les commissaires pour le travail accompli. Le débat en commission a en effet été d'une grande qualité.

Un décret qui revoit l'ensemble de l'organisation des études et le fonctionnement de nos institutions est un texte important. Moins de dix-huit mois après l'adoption d'un premier décret, le texte a été amélioré et enrichi répondant ainsi aux souhaits des étudiants et des établissements.

J'en viens au refus d'inscription, qui a notamment été évoqué par M. Henry. L'article visé comprend deux dispositions relatives, d'une part, à la fraude et, d'autre part, à la faute grave. La fraude à l'inscription ou aux évaluations est un acte posé délibérément qui relève d'une sanction équivalente à une sanction pénale. Par exemple, l'usurpation d'identité – un étudiant qui fait réaliser son examen par quelqu'un d'autre – est une fraude dont la sanction doit être maximale. L'étudiant qui trafique son diplôme afin d'être inscrit là où il n'a pas le droit de s'inscrire commet une fraude. La tricherie, les copions ou le plagiat sont des fautes graves. Il existe toutefois différentes gradations dans le plagiat. Celui qui fait passer pour sien tout un document commet un faux en écriture pur et simple. Aujourd'hui, les universités, notamment, disposent de logiciels particuliers pour lutter contre les plagiat. Les remarques que vous avez formulées en séance plénière sont judicieuses. Certains comportements inacceptables risquent des sanctions terribles. Il importe de le faire savoir afin d'éviter qu'ils soient banalisés.

Sur le plan du minerval, nous déposerons lors de la première année de mon mandat un décret sur la démocratisation dans la droite ligne de la déclaration de politique communautaire sous la législature précédente. J'ai indiqué que dans le cadre de la réforme du financement, le gouvernement devait arrêter une disposition sur cette question. J'ai proposé que les étudiants boursiers et ceux de catégorie modeste soient exemptés du droit d'inscription. Les étudiants boursiers recevront leurs syllabus gratuitement. D'autres mesures ont été prises telles que l'augmentation des budgets pour les étudiants boursiers ou pour les mesures d'aide à la réussite.

M. Warnier considère qu'il revient à la collectivité de supporter le coût de la négligence des personnes qui perdent un document. Je trouve normal qu'une administration demande 50 euros pour fournir un duplicata du document qu'elle avait auparavant délivré gratuitement. Cette somme ne me paraît pas excessive puisqu'il faut refaire toute la procédure. Un diplôme est un document officiel et il convient d'y prêter attention.

La passerelle est un élément plus complexe et il est vrai que nous devons l'évaluer. Les institutions ont considéré qu'il existait un risque accru de voir certaines d'entre elles refuser une passerelle, essentiellement vers l'université mais aussi vers les Hautes écoles de type long, au motif qu'il n'est pas possible d'établir un programme plus complet pour certains étudiants. Nous avons été pragmatiques en laissant une plus grande liberté, mais nous serons attentifs au suivi de cette question.

M. Maroy a dressé une longue liste de choses qui restent à faire. Hier, en commission, nous avons voté plusieurs décrets; ce n'est pas rien. Sous la législature précédente, j'avais été chargé

d'une évaluation de la formation initiale. Cette évaluation a été faite. À présent, un processus est en cours et il avance bien. J'espère que les différents groupes de travail termineront leurs travaux dans le courant de l'année. En tout cas, ce dossier important et extrêmement complexe avance à un bon rythme, quand on sait que ma politique est toujours d'associer l'ensemble des intervenants à l'élaboration d'une réforme.

La déclaration de politique communautaire dit que le refinancement débutera en 2016 et qu'il augmentera en 2017, en 2018 et au-delà. Nous nous occupons évidemment de ce dossier et les premiers éléments seront examinés à l'occasion du budget 2016. Vous avez encore abordé d'autres dossiers, à propos desquels j'ai déjà donné certaines précisions en commission. J'aurai encore l'occasion d'y revenir.

Je terminerai en remerciant la rapporteuse, Mme Kapompolé, les commissaires et tous ceux qui ont contribué à l'amélioration d'un texte favorable aux établissements et aux étudiants qui pourront désormais voir les choses plus clairement. Je précise que lorsque j'étais étudiant, je n'ai jamais lu le décret constitutif et que je m'en suis bien porté, même si j'ai fait des études de droit.

Mme la présidente. – La parole est à M. Henry.

M. Philippe Henry (Ecolo). – Je vous avoue ne pas comprendre la légèreté avec laquelle vous abordez la question des conséquences d'une fraude à l'inscription ou aux évaluations, à moins que vous ne vouliez pas vous écarter de la logique «majorité contre opposition».

Vous avez tenté de limiter la portée des articles. Vous venez de rappeler que vous êtes juriste. Or, vous utilisez des termes qui ne figurent ni dans le décret ni dans l'arsenal juridique relatif à l'enseignement supérieur. La fraude et la faute grave n'y sont pas définies. Vous avez donné des exemples pour étayer votre propos, mais un exemple ne permet pas de connaître la portée juridique d'un texte. Selon vous, «la fraude est un acte posé délibérément et relève d'une sanction équivalente à une sanction pénale». Qu'est-ce que cela signifie? Qu'il y aura une condamnation judiciaire? Qu'il existe une jurisprudence? Qu'une information judiciaire est en cours?

Il n'est d'ailleurs pas exclu que ce point du texte soit remis en cause. Je vous rappelle en effet l'avis du Conseil d'État à ce sujet: «Une telle mesure automatique, c'est-à-dire sans possibilité d'appréciation et généralisée à l'ensemble de l'enseignement supérieur pour cinq ans, paraît disproportionnée, compte tenu du fait que le droit à l'enseignement est un droit fondamental, garanti notamment par l'article 24 de la Constitution». Que dira la Cour constitutionnelle de votre disposition?

En attendant, c'est bien ce texte qui est, au

jour d'hui, soumis au vote de ce parlement. Il est, d'une part, extrêmement dur et, d'autre part, juridiquement inconséquent et dangereux, car il placera forcément les établissements et les étudiants dans une grande insécurité juridique. En effet, la sanction est tellement grave que les établissements soit voudront faire un exemple soit renonceront à appliquer cette disposition, estimant que les conséquences sont beaucoup trop graves pour l'étudiant ou que le constat de faute grave ou de fraude n'a pas pu être clairement établi. Une telle sanction est disproportionnée, ce qui entraînera sans aucun doute de grandes difficultés.

Nous venons, ces derniers jours, de vivre un véritable feuilleton avec la publication des questions d'examen et les conséquences de ces fuites. Pour la ministre de l'Enseignement obligatoire, ces faits ne doivent pas aboutir à une exclusion de l'élève. Quelle serait votre réaction, Monsieur le Ministre, si un étudiant du supérieur publiait des questions d'examen?

Mme la présidente. – Je vous prie de bien vouloir terminer votre réplique, Monsieur Henry. Il ne s'agit pas ici d'entamer un dialogue avec le ministre.

M. Philippe Henry (Ecolo). – Nous menons un débat législatif sur des points aux implications juridiques très importantes. Je pose ici une vraie question. Si un étudiant publie des questions d'examen, que se passera-t-il?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Le fait pour un étudiant de disposer de questions d'examen ne fait pas de lui l'auteur, mais le bénéficiaire de la fuite. Par ailleurs, on ne peut pas parler de fraude à l'évaluation puisqu'on n'est pas encore dans l'évaluation. Je considère donc personnellement que cela n'a pas à s'appliquer, en me permettant de rappeler au passage que c'est moi qui ferai appliquer la règle. Le fautif est donc celui qui était chargé de garder l'information confidentielle et qui a violé cette obligation de confidentialité.

M. Philippe Henry (Ecolo). – Il y a toutes sortes de manières d'entrer en possession d'un formulaire d'examen. Ce n'est pas forcément l'enseignant qui l'a laissé sur son banc ou l'a donné à l'élève.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Je n'ai jamais dit que c'était les enseignants. Celui qui a violé l'obligation de confidentialité n'est en tout cas pas l'étudiant, qui en est le bénéficiaire et non l'auteur, mais la personne en amont qui détenait le document à titre confidentiel et qui a violé cette confidentialité.

M. Philippe Henry (Ecolo). – On n'en sait rien: il existe toutes sortes de situations où un étudiant peut être acteur ou bénéficiaire. Il pose en

tout cas un acte en publiant le questionnaire.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Si la situation que vous visez est celle d'un étudiant qui aurait volé les questions, on est dans un autre cas de figure.

M. Philippe Henry (Ecolo). – Je vise la situation où un étudiant détenant les questionnaires les publie. Ce faisant, il pose un acte. La ministre de l'Enseignement obligatoire a considéré que cela ne méritait pas une exclusion, pour des raisons qu'on peut par ailleurs comprendre. Il faut évidemment respecter les règles. En l'occurrence, le problème réside dans l'automatisme, en ce sens que l'établissement n'a pas la faculté d'évaluer la situation s'il estime être dans la catégorie de la fraude à l'inscription ou à l'évaluation. Dans ce cas, il y a une automatisme pour cinq ans, pour tous les établissements.

Je ne suis pas d'accord avec vous, Monsieur le Ministre, quand vous affirmez que c'est vous qui devrez faire appliquer la règle. Tout d'abord, nous sommes sur le point d'adopter un texte de loi qui ne sera pas seulement valable pour quatre ou cinq ans. Par ailleurs, l'automatisme de la mesure fait que ce sont les établissements qui appliqueront la règle. Ce sont eux qui devront juger si un étudiant est, oui ou non, dans la catégorie visée à l'article 43, 1°. Ils n'auront aucun libre arbitre: ce sera automatiquement le refus d'inscription pour l'étudiant repris dans la base de données centralisées – qui soit dit en passant pose quand même question – et, partant, le refus d'accès à l'enseignement supérieur pendant cinq ans. Aucune estimation ou évaluation n'est possible dans ce cas, que ce soit par l'établissement, par le ministre ou par d'autres intervenants.

On finira certainement par modifier le décret quand on aura rencontré l'un ou l'autre cas problématique d'interprétation, de doute, de disproportion, etc. D'ici là, on aura cependant dû supporter une insécurité juridique et les établissements auront eu des difficultés à faire respecter les règles étant entendu que soit la situation est extrêmement grave, soit qu'elle n'entraîne pas de sanctions. Si l'établissement considère être en présence d'un cas relevant de l'alinéa premier de l'article concerné, aucune interprétation n'est possible, c'est le refus automatique. Le texte ne prévoit pas de possibilité de ne pas l'appliquer. Cette disposition me semble extrêmement critiquable. Je pense par conséquent que les établissements soit fermeront les yeux et ne l'appliqueront pas, soit l'appliqueront dans certains cas pour créer un précédent et donner l'exemple, avec les conséquences que l'on sait.

Mon but ici n'est pas de faire des effets de manche. En l'occurrence, il ne s'agit pas d'un aspect symbolique, mais de règles de droit qui entraîneront de gros problèmes d'insécurité et de recours. Il est probable que les dispositions en

question seront un jour modifiées, mais je ne comprends pas pourquoi la majorité n'est pas disposée à reformuler plus adéquatement le passage concerné du décret. Ce passage, tel qu'il est formulé, n'est pas un choix politique, mais un nid à problèmes juridiques et surtout à applications totalement disproportionnées. À ce propos, rappelons que les jeunes concernés pourront, dans certains cas, être des mineurs de 17 ans et demi qui passent leur premier examen d'université avec tout le stress que cela engendre.

(M. Philippe Courard, président, reprend la présidence)

M. le président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Je serai très bref parce que globalement, je partage l'avis de Philippe Henry. J'entends bien votre promesse, Monsieur le Ministre, de clarifier le texte relatif au refus d'inscription. Monsieur le Ministre, je vous invite à le faire dès à présent. Que la majorité reconnaisse que dans sa formulation actuelle, le texte peut être source de problèmes. Cette clarification est indispensable, Monsieur le Ministre, parce qu'en l'état, le texte ne permet pas les interprétations que vous évoquez. Il ne définit pas ce qu'il faut entendre par «fraude aux évaluations» ni par «faute grave», ce qui crée, comme l'a dit Philippe Henry, une insécurité juridique. Il me paraît souhaitable que ce texte soit précisé dès à présent.

M. le président. – La parole est à M. Warnier.

M. Ruddy Warnier (PTB-GO!). – Je voulais juste ajouter que l'on ne demande pas un duplicata uniquement à la suite d'une négligence ou d'une perte. Pour un jeune de 25 ans qui n'a plus droit ni aux allocations de chômage ni aux allocations familiales, 50 euros est une somme non négligeable. Cela ne fait que renforcer l'inégalité entre ces jeunes et les personnes qui sont lancées dans la vie active.

M. le président. – Puisque nous avons reçu plusieurs amendements, je vous propose de suspendre la séance durant quelques minutes de manière à organiser les travaux. *(Assentiment)*

La séance est suspendue.

– La séance est suspendue à 12 h 20 et reprise à 12 h 25.

M. le président. – La séance est reprise.

19.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Les articles 1 à 35 sont adoptés.

À l'article 36, M. Henry et consorts ont dé-

posé l'amendement n° 3, libellé comme suit: «Dans l'article 76 du même décret, l'alinéa 2 est remplacé par l'alinéa suivant: «Chaque activité d'apprentissage fait l'objet d'une évaluation et est exprimée en termes de crédits. »»

Le vote sur l'article et sur l'amendement est réservé.

Les articles 37 à 42 sont adoptés.

À l'article 43, M. Henry et consorts ont déposé l'amendement n° 1, libellé comme suit: «L'article 43, 1°, a), modifié comme suit: «L'alinéa 1^{er} est remplacé par ce qui suit:

Par décision motivée et selon la procédure prévue au règlement des études: les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur:

1° peuvent refuser l'inscription d'un étudiant lorsque la demande d'inscription vise des études qui ne donnent pas lieu à un financement;

2° peuvent refuser l'inscription d'un étudiant lorsque cet étudiant n'est pas finançable.

«L'alinéa 1er, b) est supprimé.»

Le vote sur l'article et sur l'amendement est réservé.

Les articles 44 à 46 sont adoptés.

À l'article 47, M. Henry et consorts ont déposé l'amendement, n° 2 libellé comme suit: «L'article 47 est supprimé.»

Le vote sur l'article et sur l'amendement est réservé.

Les articles 48 à 65 sont adoptés.

À l'article 66, Mme Moynet et consorts ont déposé l'amendement n° 4, libellé comme suit: «À l'article 66 du projet de décret, il convient de remplacer le 1° actuel par le suivant: 1° après la ligne: 5 – Communication appliquée spécialisée – Publicité et Communication commerciale (*) – 2 – Galilée UCL ULB – 21 25 21, est insérée la ligne: 5 – Stratégie et analyse de la communication interactive et collaborative – 2 – ICHEC-ISC-St Louis, ISFSC et USL-B – 21.»

Le vote sur l'article et sur l'amendement est réservé.

Les articles 67 à 76 sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement aux votes réservés et au vote sur l'ensemble du projet de décret.

20 Proposition de résolution relative au soutien au Docteur Denis Mukwege et à son combat en faveur de la lutte contre les violences sexuelles dans l'Est du Congo

20.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution.

La discussion est ouverte.

La parole est à M. Crucke.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Ne pourrait-on insérer la discussion de cette proposition de résolution après les questions d'actualité et avant d'accueillir le docteur Mukwege? Je sais que nous devons respecter le programme, mais cette façon de procéder me paraîtrait plus judicieuse dans la mesure où cette proposition de résolution concerne précisément le docteur Mukwege et que nous le recevons cet après-midi.

M. le président. – La parole est à Mme Vienne.

Mme Christiane Vienne (PS). – L'idée était précisément de faire une distinction entre la visite du docteur Mukwege et la discussion de la proposition le concernant. Le but était de mettre le docteur Mukwege au centre de notre attention. Peut-être certains de nos collègues sont-ils pressés, mais je ne crois pas que ce point de l'ordre du jour fera l'objet de grandes controverses; j'ai plutôt l'impression qu'il pourra être traité rapidement.

M. le président. – Jusqu'à présent, j'ai trois inscrits dans la discussion, à savoir M. Crucke, Mme Waroux et M. Puget.

La parole est à Mme Trachte.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Je voudrais soutenir la suggestion de M. Crucke. Puisque les débats seront courts, il serait intéressant et valorisant pour le docteur Mukwege de lui permettre d'assister à nos discussions sur la proposition de résolution le concernant. Je ne pense pas que nous gagnerons ou perdrons du temps en ce faisant. Mon groupe soutient donc la demande de M. Crucke.

Mme Christiane Vienne (PS). – Nous en avons discuté en conférence des présidents et un accord y est intervenu sur l'ordre du jour. Je ne vois pas pourquoi on remet cet ordre du jour en question, puisque le MR a lui-même demandé en conférence des présidents que l'on procède de la sorte.

M. le président. – Je crains qu'il n'y ait beaucoup d'interventions et que nos débats, en présence du docteur Mukwege, ne se prolongent jusqu'à une heure tardive. À moins que chaque groupe se limite à une brève intervention, mais ce ne sera pas nécessairement le cas.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – J'entends bien ce que dit Mme Vienne. Je ne conteste pas que le MR ait demandé en conférence des présidents que l'on procède de la sorte. Il est 12 heures 30 et nous nous revoyons à 14 heures. Donc, dans un souci d'efficacité, il me semble

plus judicieux de se rallier à ma suggestion. Il est vrai que nous débattons d'un texte consensuel, mais également très symbolique par rapport à la personne reçue. Je ne m'offusquerai pas qu'on ne se rallie pas à ma suggestion. Toutefois, je crois pouvoir m'exprimer au nom de la présidente du groupe MR en formulant cette demande.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Je peux comprendre l'intérêt que le débat se tienne en présence d'une personne de qualité comme le docteur Mukwege. Mais la conférence des présidents a organisé l'ordre des travaux de ce jour. Les présidents de groupe ont eu suffisamment de temps pour exprimer leur point de vue en conférence des présidents. Si l'intérêt en avait été souligné à ce moment-là, je pense que la conférence des présidents aurait décidé que le débat se tienne en présence du docteur Mukwege mais elle en a décidé autrement. L'accord des quatre présidents de groupe doit donc être exécuté.

M. le président. – Je propose que nous avançons, sous peine de prolonger et de désorganiser les travaux.

La parole est à M. Dermagne, rapporteur.

M. Pierre-Yves Dermagne, rapporteur. – Votre commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales a, en sa réunion du 22 juin, examiné la proposition de résolution relative au soutien du docteur Denis Mukwege et à son combat en faveur de la lutte contre les violences sexuelles dans l'est du Congo, proposition déposée par M. Jean-Luc Crucke, Mmes Françoise Bertieaux et Hélène Ryckmans, MM. Christophe Doukeridis et Bruno Lefebvre, Mmes Muriel Targnion et Véronique Waroux et M. Josy Arens.

Votre commission a pu entendre M. Crucke présenter les développements de la proposition de résolution. D'emblée M. Crucke a dénoncé la brutalité et l'ampleur du phénomène de la violence sexuelle exercée à l'égard des femmes et des très jeunes filles en particulier au Kivu, où le docteur Denis Mukwege soigne gratuitement, au péril de sa vie, ces femmes violées et brutalisées dans son hôpital spécialisé de Bukavu. M. Crucke a déclaré que notre parlement se devait d'intervenir pour éviter que ces actions de viol et de violence restent impunies. L'utilisation du viol à l'encontre de femmes et de jeunes filles comme arme de guerre en République démocratique du Congo est connue des autorités du pays, mais la réaction face à ce crime de guerre est insuffisante.

M. Crucke a expliqué le rôle particulier joué par le docteur Mukwege, qui constitue souvent la dernière bouée de secours pour celles qui arrivent pour se faire soigner à l'hôpital spécialisé. En effet, à l'hôpital de Panzi, le docteur Mukwege

soigne chaque année gratuitement plus de 3 500 femmes violées et brutalisées en République démocratique du Congo. Les soins ne consistent pas seulement à traiter les blessures physiques, ils consistent aussi à soigner les blessures émotionnelles. Depuis quelque temps, l'hôpital de Panzi fait l'objet de tracasseries administratives et fiscales de la part des autorités congolaises, au risque de provoquer sa fermeture. Dans ce contexte, il convient de soutenir l'action du docteur Mukwege et de ceux qui l'assistent, à l'instar du docteur Cadière de l'hôpital Saint-Pierre qui participe à ces opérations de sauvetage en développant de nouvelles techniques chirurgicales pour réparer ces femmes et ces jeunes filles.

Comme M. Crucke l'a rappelé, il y a des combats qu'en notre qualité de démocrates nous pouvons et nous devons mener tous ensemble. Dans la foulée, M. Crucke a adressé ses remerciements à tous les auteurs de cette proposition de résolution, qui transcende tous les partis politiques. L'objectif du texte est non seulement de réaffirmer notre soutien à la lutte contre les violences sexuelles faites aux femmes et à l'action du docteur Mukwege mais aussi de condamner tout acte de violence et toute violation de droits de l'homme et d'exprimer notre solidarité avec les populations éprouvées, en particulier dans l'est du Congo.

Il s'agit également de condamner la tentative d'assassinat perpétrée à l'encontre du docteur Mukwege et de demander une enquête judiciaire indépendante afin de faire toute la lumière sur cet attentat qui a coûté la vie à son garde du corps.

L'objectif du texte est aussi de demander que les auteurs de violations des droits de l'homme et des violences sexuelles contre les femmes soient dénoncés, identifiés, poursuivis et punis conformément au droit national et au droit pénal international. Dans le texte de la résolution, comme M. Crucke l'a signalé, figure un paragraphe à destination de l'État fédéral. Il l'invite à mettre en œuvre certaines mesures afin que le relais puisse se faire sur le plan international. Il s'agit de sensibiliser la communauté internationale et le gouvernement de la République démocratique du Congo en vue de sauver des vies humaines et de respecter les droits de l'homme.

M. Crucke a terminé son intervention en déclarant qu'étant donné l'attache qui lie la Communauté française au Congo, nous avons l'obligation de ne pas nous taire, de nous mobiliser et de soutenir toutes ces personnes dans leur action.

Votre commission a ensuite entendu Mme Waroux présenter un amendement cosigné avec MM. Lefebvre et Crucke, visant à modifier le dernier «considérant» de la proposition de résolution.

Ensuite Mme Waroux a confié que si son groupe a signé cette proposition de résolution, c'est avant tout pour contribuer aussi modeste-

ment soit-il à la lutte contre les violences sexuelles commises à l'égard des femmes dans l'est du Congo. Ce qui a motivé les interventions politiques du cdH depuis toujours au niveau international, c'est d'abord et avant tout le sort réservé aux populations, la défense des libertés et le respect de l'État de droit. Or ces principes et ces valeurs sont purement et simplement bafoués, vu les atrocités rapportées par des témoins et des victimes.

Avant de parler de l'action exemplaire menée par le docteur Mukwege, Mme Waroux a tenu à saluer toutes les personnes qui s'investissent, parfois au péril de leur vie, pour protéger des femmes et des enfants contre ce que l'on peut qualifier de crimes de guerre. Car il ne faut pas oublier l'énorme superficie de ces contrées, où plusieurs conflits sont en cours. Tout le monde n'a malheureusement pas la capacité de se rendre à Bukavu, et Mme Waroux et son groupe tiennent à ce que cette résolution puisse également profiter à tous les intervenants sur place, même s'ils exercent dans l'ombre et qu'ils sont moins médiatisés.

Mme Waroux a mis en exergue la personnalité extraordinaire du docteur Mukwege qui, comme le formule très bien la résolution, «est devenu, par la force du destin, un chirurgien spécialisé dans les soins à apporter aux femmes victimes de violences sexuelles».

Elle a souligné la spécificité de l'approche du docteur Mukwege dans les soins apportés aux victimes de violences sexuelles commises comme crimes de guerre. Le docteur Mukwege a pu dépasser ses talents de chirurgien gynécologue pour devenir un soigneur de ces femmes dans toutes les composantes faisant d'elles des êtres humains dignes.

Mme Waroux a expliqué, comme M. Crucke l'avait déjà évoqué, qu'à l'hôpital de Panzi, les femmes victimes de viol reçoivent un traitement holistique. Après la réparation des chairs vient le temps de la reconstruction de l'être. Une prise en charge psychologique et juridique de ces femmes leur permet d'envisager un avenir, une vie après le viol: la plus belle réponse à leurs agresseurs. Le docteur Mukwege espère dupliquer cette approche dans les autres hôpitaux de référence de son pays, non en reproduisant parfaitement l'établissement de Panzi, ce qui demanderait des moyens considérables, mais en mettant en place des petites structures spécialisées dans chaque hôpital.

Pour conclure son intervention, Mme Waroux a relevé que la résolution sera pertinente si elle permet au minimum d'inciter le gouvernement congolais à prendre ses responsabilités dans la gestion de cette crise majeure dans l'est du pays.

M. Lefèvre a commencé son intervention en adressant ses remerciements à M. Crucke et à Mme Bertieaux qui nous permettent d'exprimer, grâce au dépôt de cette proposition de résolution,

notre profond soutien et notre plus grande estime pour le travail difficile mais indispensable qu'effectue le docteur Denis Mukwege dans l'est de la République démocratique du Congo.

En effet de nombreuses institutions et assemblées nationales, européennes et internationales ont eu ces dernières années, à diverses reprises, l'occasion de reconnaître, saluer et exprimer leur soutien à l'incroyable et courageuse action du docteur Mukwege dans son combat pour sauver, soigner et réparer les femmes violées, brutalisées et déshonorées du Kivu.

M. Lefèvre a précisé que le groupe socialiste était ravi de pouvoir exprimer dans cette assemblée son soutien à l'action du docteur Mukwege, mais aussi et surtout de rappeler l'importance et l'urgence de lutter contre le viol comme arme de guerre et de protéger l'ensemble des femmes et des jeunes filles dans toutes les zones de conflit et au moyen de toutes les actions possibles.

Comme M. Lefèvre l'a rappelé, le docteur Mukwege a été reçu en 2013 à l'initiative du président de la Chambre des représentants, André Flahaut, mais aussi par de nombreuses associations belges et européennes; il a pu, lors de ces nombreuses prises de parole, témoigner des atrocités qui se déroulent depuis près de 18 ans dans le Kivu et de l'urgence d'agir pour mettre un terme à cette barbarie et aux crimes contre l'humanité dont les femmes congolaises sont les victimes impuissantes depuis trop longtemps.

Lauréat de nombreux prix, le docteur Mukwege a remporté la première bataille de son lourd combat, à savoir celle de briser le silence et le tabou entourant le calvaire vécu par les femmes du Kivu.

M. Lefèvre a ajouté que le docteur Mukwege a dû, pour ce faire, trouver les mots pour dénoncer l'indescriptible. Il a eu le courage et la ténacité, au péril de sa vie, d'entrer en campagne à travers le monde pour transmettre son message qui non seulement veut dénoncer ces crimes mais aussi et surtout exiger l'intervention de la communauté internationale et de la République démocratique du Congo pour que justice soit faite et que des actions soient menées afin de s'attaquer aux causes réelles et connues de l'instabilité meurtrière qui prédomine dans l'est de la RDC.

À ce titre et sur ce dernier point, M. Lefèvre a tenu à rappeler au nom du groupe socialiste l'importance de plaider auprès de toutes les instances internationales concernées pour que les responsables soient condamnés par les juridictions compétentes, mais aussi pour que les mesures nécessaires soient prises pour s'attaquer aux causes réelles de ce conflit.

L'adoption par le Parlement européen d'un règlement dont l'objectif est de briser le lien entre l'exploitation des ressources naturelles et le finan-

gement de conflits armés dans les pays en développement constitue de ce point de vue une avancée de taille.

M. Lefebvre a conclu son intervention en soulignant que la prise de responsabilité des pays importateurs de minerais en provenance de zones de conflits, dans le maintien de ces conflits et le financement des groupes rebelles auteurs des pires violations des droits humains est un acte politique fort qui rappelle qu'en aucun cas les intérêts économiques et le profit ne doivent être placés avant les droits humains et la dignité humaine.

Notre président, M. Brotchi, a souligné également, à l'instar de l'ensemble des commissaires, toute l'importance du vote de cette résolution.

La discussion étant close, le président a mis aux voix l'amendement qui a été adopté à l'unanimité.

La proposition de résolution telle qu'amendée a dès lors été mise aux voix et votre commission l'a également adoptée à l'unanimité.

M. le président. – La parole est à M. Crucke.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je tiens à remercier le rapporteur pour son rapport précis et complet. Cela me permettra d'être bref à cette tribune.

Le texte qui sera voté cet après-midi a toute son importance. C'est un texte symbolique qui marque surtout la reconnaissance de notre parlement et de l'ensemble des familles politiques qui le composent, à l'égard de l'action menée par le docteur Mukwege au Congo en faveur de femmes et d'enfants qui ont subi des violences sexuelles, des viols, des mutilations sexuelles, utilisés comme armes de guerre pour éviter la procréation. Les mots les plus éloquents ne parviendront pas à évoquer de la manière la plus judicieuse et convaincante l'action du docteur Mukwege. Les images tournées par le cinéaste Thierry Michel qui montrent sa vie et son combat, sa résistance à des actes de barbarie sont beaucoup plus réalistes. J'espère, Monsieur le Président, que nous aurons l'occasion de visionner ce film dans notre parlement. Il est choquant, le but étant d'interpeller les uns et les autres, de les sensibiliser. Notre vote montrera que nous ne restons pas insensibles aux exactions commises au Kivu. Comme l'a souligné le rapporteur, nous avons une longue histoire avec le Congo. Nous devons être aujourd'hui le relais de ce message auprès des consciences citoyennes d'autres communautés, mais aussi dans notre pays. Cette résolution s'adresse au gouvernement fédéral, mais également aux institutions européennes et internationales. Malheureusement, ces crimes restent encore impunis aujourd'hui: ils ne sont même pas poursuivis parce qu'il n'y a pas d'enquête, pas de rapport. Une condamnation serait la seule issue «acceptable» pour ces crimes. Je rappelle que le viol utilisé comme arme de guerre est un crime contre l'humanité. Nous comptons

d'ailleurs proposer à l'ensemble des groupes politiques une résolution sur cette «arme de guerre» pour que ces crimes ne puissent se perpétuer dans notre civilisation et dans nos sociétés.

Il y a des moments uniques dans la vie, notamment lorsque l'on rencontre des hommes et des femmes comme le docteur Mukwege et tous ceux qui l'entourent, le personnel médical et paramédical, ainsi que des concitoyens belges qui ne comptent pas leur dévouement à la cause et qui ont compris que la peur ne devait pas les empêcher d'avancer. C'est pourquoi ils poursuivent leur combat. Cet après-midi, nous aurons l'occasion d'accueillir non seulement celui qui a reçu le Prix Sakharov, mais également un grand Monsieur de l'humanité. (*Applaudissements*)

M. le président. – La parole est à Mme Waroux.

Mme Véronique Waroux (cdH). – Nous ne pouvons voter cette résolution ce jour sans aborder l'immense personnalité à laquelle nous remettons un prix cet après-midi. Le docteur Denis Mukwege nous fera l'honneur de sa présence et je pense à titre personnel qu'il aurait été plus opportun et motivant de nous exprimer devant lui.

Nous sommes plusieurs députés de différentes couleurs politiques à avoir fait sa connaissance en automne dernier lors d'une soirée organisée par le Rotary Club de Ath, que je remercie infiniment pour cette initiative.

Avec humilité et accompagné de son acolyte lors d'opérations à quatre mains, le docteur Guy-Bernard Cadière de l'hôpital Saint-Pierre, le docteur Mukwege nous avait exposé le combat qu'il mène depuis plus de quinze ans à l'hôpital Panzi de Bukavu au Congo. Nous avons approché son univers, ses engagements et ils nous ont profondément émus. Je dis «approché» car il s'est agi d'un cheminement progressif, tant une plongée brutale dans sa réalité semblerait insoutenable depuis nos places confortables. L'étape suivante, pour certains d'entre nous, date de ce printemps 2015 durant lequel il a présenté des extraits du film de Thierry Michel qui lui est consacré, pour accompagner ses propos. Des témoignages bouleversants et ses combats y étaient pertinemment exposés: son travail de reconstruction des femmes, tant physique que mentale, son soutien à leur insertion économique dans la société, sa lutte pour plus de justice et la condamnation des coupables rebelles et soldats...

Puis, il y a eu les mots des ouvrages, que certains d'entre nous ont lus pour poursuivre la découverte de ce travail titanesque. Les mots de Colette Braeckman, notamment, dans son livre *L'Homme qui répare les femmes*. Ces mots que le docteur n'avait pas utilisés, que l'on n'utilise pas en public tant l'horreur est absolue. Ces mots qui baignent dans le sang, la violence inouïe, inimaginable, qu'il vit au quotidien et que les femmes congolaises subissent au plus profond de leur

corps et de leur âme. Ces mots qui nous confrontent à l'incroyable créativité dont l'homme est capable de faire preuve pour infliger la souffrance à ses semblables.

Colette Braeckman décrit, avec réserve mais nécessité, ce que les déclarations du docteur et les images de Thierry Michel ne peuvent montrer. On y lit les interventions réparatrices sur des corps de femmes, de jeunes filles et même de toutes petites filles, corps entièrement mutilés non pas par l'assouvissement d'une basse pulsion sexuelle, mais par un processus délibéré et systématique de destruction de l'autre sous toutes ses formes.

On plonge dans les violences que subissent les villageois, les crimes à grande échelle, les femmes violentées puis enterrées vivantes, les hommes et les enfants témoins du viol de leur épouse ou mère. Et je tairai le pire.

Colette Braeckman rappelle aussi le contexte politique, si compliqué à comprendre de l'extérieur, et en bouleversement perpétuel.

C'est tout ça, la réalité du docteur Mukwege. C'est tout ça, son quotidien. Mais c'est aussi notre réalité puisque nous sommes contemporains de ces événements et qu'il faut à tout prix prendre des mesures internationales pour responsabiliser les autorités, libérer des rebelles cette si belle région des Grands Lacs, professionnaliser l'armée, lutter contre l'impunité et, surtout, permettre à ces femmes au courage extraordinaire de se relever. La réalité du docteur Mukwege, c'est aussi d'être un brillant médecin qui aurait pu rester à Angers où on voulait le garder.

Sa réalité, c'est son choix d'être toujours retourné en zone dangereuse, avec sa famille qui a fait le choix de le suivre malgré les risques. Il a échappé à six attentats. Sa réalité, c'est de choisir de verser l'argent des prix qui lui sont décernés personnellement dans une fondation pour que son savoir soit multiplié. Sa réalité, c'est d'avoir dû sacrifier sa liberté de déplacement et une part de sa vie de famille pour mener un combat qui – comme pour beaucoup de grands hommes – s'est imposé à lui.

Si je rappelle ces cruautés si dérangeantes, c'est qu'à force d'entendre tous les enjeux connexes, nous pourrions avoir tendance à occulter ce qui est à la base de sa motivation: le médecin derrière l'homme en costume, qui depuis quelques années a pris son bâton de pèlerin pour sillonner la planète et braquer les projecteurs sur sa région.

Ce deuxième volet est toutefois aussi essentiel. Le docteur Mukwege explique parfaitement comment il en est arrivé là. Lorsqu'il opère la même femme pour la deuxième ou la troisième fois, après de nouveaux viols, ou lorsqu'il doit intervenir sur les enfants du viol, eux-mêmes violés à leur tour, il se dit qu'il ne peut simplement continuer à opérer – ce qui est pourtant déjà beaucoup – parce que cela ne s'arrêtera jamais.

C'est pour enrayer ce cycle infernal qu'il s'attaque aux causes et aux conséquences aussi multiformes qu'hybrides. Son énergie commence à payer, comme en témoigne le vote au Parlement européen sur la traçabilité des minerais, qui devrait permettre un début de recul de la mainmise des rebelles sur les gisements, avec la violence sur les populations voisines qui en découle. Du moins, c'est là notre espoir le plus cher. Cet exemple illustre la nécessaire collaboration internationale pour aboutir à des améliorations locales. C'est pourquoi toute initiative, même à notre modeste échelle comme aujourd'hui, pour souligner son courage, est vitale dans ce contexte.

Je suis très heureuse de l'initiative du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui a l'intelligence de reconnaître les mérites du Docteur Mukwege, de voter une résolution de soutien qui, nous l'espérons, aura des effets concrets pour lui permettre d'exercer son travail dans son pays. Nous lui remettrons aussi le premier prix de ce parlement pour la Démocratie et les Droits de l'Homme.

C'est un immense honneur pour nous de recevoir le docteur Mukwege au sein de notre parlement. Nous voulons lui marquer notre soutien et notre admiration. Bien sûr, d'autres auraient mérité d'être là également: les médecins, les infirmiers, les juristes, les psychologues qui travaillent avec lui à Panzi et qui assurent la continuité des soins lors de ses déplacements. N'oublions pas non plus d'autres acteurs et associations qui œuvrent à la même finalité en étant moins connus. Toutes les justes causes ont leur icône. Nous savons que le docteur Mukwege se présente aujourd'hui devant nous en porte-parole de la douleur de ces femmes meurtries, mais debout. (*Applaudissements*)

M. le président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – L'attachement de notre parlement aux valeurs de paix et à la lutte contre les violences faites aux femmes montre notre volonté, à travers la reconnaissance du combat du docteur Mukwege, d'envoyer un signal fort. Un signal fort des liens que le docteur Mukwege a su nouer entre son travail de médecin, la mobilisation qu'il suscite autour de lui et au niveau politique et le travail qu'il accomplit au quotidien pour soigner les corps et restaurer la dignité et l'intégrité des femmes, victimes de violences innommables.

Le docteur Mukwege est une personnalité magnifique comme en attestent son parcours personnel et la progression de son engagement. Il était médecin. Il a progressivement entrepris une démarche holistique que la communauté internationale avait tenté de mettre en place pendant plusieurs années au Congo et en particulier au Kivu.

Le docteur Mukwege a créé la Fondation Panzi et s'est également associé à la Cité de la joie

de Christine Deschrijver, en vue de rendre leur dignité aux femmes

Progressivement, il devient un témoin et un dénonciateur des violences. Il va aussi se faire l'écho des cris de ces femmes et les soutenir lors de la Marche mondiale de 2010.

C'est également une personnalité que de nombreux pays ont déjà honorée. La Belgique avait déjà rendu hommage à son travail en 2010 en lui décernant le Prix Roi Baudouin pour le développement. J'avais d'ailleurs eu l'occasion de le rencontrer longuement à ce moment-là et d'organiser des échanges et des mobilisations pour demander que cessent les violences sexuelles, l'usage du corps des femmes comme arme de guerre et l'enrôlement des enfants soldats.

La résolution que nous voterons aujourd'hui, à l'unanimité, je l'espère, est aussi une pétition contre cette guerre longue et cruelle qui trouve son origine dans l'exploitation des richesses naturelles et minières. C'est aussi une manifestation claire contre l'impunité et un appel à soutenir le Congo dans sa lutte contre l'impunité et les violences que dénonce le docteur Mukwege. Notre parlement peut être fier de voter cette résolution. (*Applaudissements*)

M. le président. – La parole est à M. Puget.

M. André-Pierre Puget (PP). – J'aurais pu rédiger un grand texte racontant l'histoire, le travail exceptionnel et l'engagement du docteur Mukwege, mais d'autres l'ont fait avec talent, avant moi.

J'aurais pu écrire un grand texte vous démontrant le soutien du Parti populaire au docteur Mukwege, mais je préfère que l'on parle de l'homme.

Ce 24 juin 2015, je suis fier de soutenir modestement un des premiers grands hommes de ce début du XXI^e siècle. Je suis heureux de l'unanimité qui règne dans cet hémicycle de la Fédération Wallonie-Bruxelles quand il s'agit de construire des barrières à l'encontre de la barbarie. Je suis heureux de cette reconnaissance universelle envers un homme qui place l'humanité au-dessus de tout.

Il m'importe peu que mon nom ne soit pas inscrit en dessous de ce texte. L'important est que celui du docteur Mukwege y figure.

C'est pourquoi, lors du vote, je pousserai deux fois sur le bouton vert!

M. le président. – La parole est à M. Lefebvre.

M. Bruno Lefebvre (PS). – Je remercie mon collègue, Pierre-Yves Dermagne, pour ce fidèle compte rendu de nos échanges en commission.

Je ne répéterai pas ici les nombreux éléments déjà évoqués qui rappellent l'importance de la démarche qui est la nôtre aujourd'hui: le vote de

cette résolution qui exprime notre soutien au docteur Mukwege et notre adhésion pleine et entière au combat essentiel qu'il mène, avec courage et détermination, pour briser la loi du silence et exiger que cessent les atrocités dont sont victimes les femmes et les jeunes filles au Kivu.

Il me vient d'abord à l'esprit, comme une évidence, le profond respect et la sincère admiration de mon groupe face à la force de l'engagement humain, citoyen et politique du docteur Mukwege, plus encore lorsque l'on sait la difficulté de son travail – la restauration de l'intégrité physique et psychique des femmes et des jeunes filles victimes de terribles mutilations et violences sexuelles – et le contexte de terreur et de violence qui prévaut dans l'Est de la République du Congo.

J'aimerais saluer la dignité et le courage invraisemblable de ces femmes et de ces jeunes filles qui, après avoir subi le pire traumatisme de voir leur corps, leur intimité et leur vie violés, trouvent la force de se battre, de se soutenir, de se reconstruire et de survivre. Elles nous donnent une leçon de vie et de courage et, surtout, nous envoient un message d'espoir quand les plus sombres aspects de l'être humain nous découragent. Elles nous rappellent à notre devoir d'humanité.

Au-delà du symbolique, je souhaiterais aussi redire l'importance de s'associer à la lutte de ces femmes et du docteur Mukwege pour permettre, une fois le silence rompu, que le cycle de l'impunité le soit aussi en portant ce plaidoyer auprès des instances internationales compétentes et en exigeant que justice soit faite et que les coupables soient condamnés!

Nous devons prendre nos responsabilités et nous attaquer aux causes réelles de la tragédie humaine dont le Kivu est, bien malgré lui, le théâtre depuis plus de quinze ans. Un grand pas a été franchi au Parlement européen, comme cela a été dit. Il va de soi qu'il faudra continuer dans ce sens. La défense et le respect des droits fondamentaux doivent être la priorité de tous et les intérêts économiques ou politiques ne devraient en aucun cas être placés devant les droits, l'intégrité et la dignité humaine.

M. le Président – Plus personne ne demandant la parole, je déclare la discussion close.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble de la proposition de résolution.

Je vous propose de suspendre nos travaux jusqu'à 14 h. (*Assentiment*)

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 13 h et reprise à 14 h 10.*

M. le président. – La séance est reprise.

21 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d’excuser leur absence à la présente séance : MM. Antoine, Collignon, Destexhe, Fourny, Jeholet et Onkelinx, Mme Péciaux et M. Wahl, en mission à l’étranger, et Mmes Cornet, De Permentier et Dock, pour raisons de santé.

22 Bienvenue à une délégation de l’Athénée Royal Liège Atlas

M. le président. – Je salue la présence de représentants de l’Athénée Royal Liège Atlas qui nous a vaillamment représentés lors de plusieurs compétitions mondiales. Son équipe de football a en effet terminé à la huitième place au Guatemala. À Limoges, les basketteurs se sont classés à la quatorzième place et les basketteuses à la vingt-et-unième. (*Applaudissements*)

23 Création d’une commission spéciale relative aux épreuves externes

M. le président. – La conférence des présidents, en sa réunion de ce mercredi 24 juin, a décidé de proposer à l’assemblée la création d’une commission spéciale relative aux épreuves externes.

Les chefs de groupe m’ont communiqué les noms des membres qui composeront cette commission. Les membres effectifs seront moi-même, M. Denis et Mmes Désir, Gahouchi, Morreale, Trotta et Zrihen pour le PS, Mmes Bertieaux et De Bue et MM. Wahl, Henquet et Crucke pour le MR, Mmes Leal Lopez et Schyns pour le cdH et Mme Trachte pour Ecolo. Les membres suppléants seront Mme Vienne pour le PS, M. Mouyard pour le MR, M. Desquesnes pour le cdH et M. Doulkeridis pour Ecolo. Je présiderai cette commission spéciale en application de l’article 21 du règlement.

La parole est à M. Puget.

M. André-Pierre Puget (PP). – Si j’ai bien compris, tous les membres de notre assemblée pourront siéger avec voix consultative au sein de la commission spéciale, dont les réunions seront publiques.

M. le président. – En effet, contrairement aux membres effectifs qui y siégeront avec voix délibérative.

J’invite la commission ainsi constituée à se réunir le 8 juillet à 10 h pour procéder à son installation.

24 Questions d’actualité (Article 82

du règlement)

24.1 Question de M. Christos Doulkeridis à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Position du gouvernement sur l’organisation des dispenses du cours philosophique»

24.2 Question de M. Georges-Louis Bouchez à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Conséquences pour les acteurs de l’enseignement des divergences au sein du gouvernement»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces questions. (*Assentiment*)

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – On pouvait lire hier sur le site du journal *Le Soir* qu’il n’y avait pas d’accord entre le PS et le cdH sur le cours d’encadrement pédagogique alternatif (EPA), aussi appelé «cours de rien du tout».

Comme vous le savez, Monsieur le Ministre-Président, l’année scolaire se termine dans quelques jours. Si ce cours doit être instauré dès la prochaine rentrée scolaire – je ne suis pas convaincu que ce soit une bonne idée –, il faudrait en informer clairement les écoles. Je m’adresse à vous, Monsieur le Ministre-Président, car il semblerait que cela crée un différend au sein du gouvernement.

Je vous ai déjà vu dans un cockpit. Serez-vous capable de piloter ce dossier et de le faire atterrir dans les meilleures conditions? Quel est votre point de vue sur la question?

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Je suis surpris de devoir revenir sur ce dossier en séance plénière. Monsieur le Ministre-Président, je vous ai interrogé à ce sujet lundi et Mme Milquet mardi. Même si, dans vos réponses respectives, on pouvait d’emblée sentir les différences, en particulier sur l’analyse juridique, vous avez tous deux affirmé que ce cours commencerait dès septembre 2015. Vous considérez pour votre part, Monsieur le Ministre-Président, que la suppression de la référence au libre examen dans le cours de morale ouvrirait la voie à des recours, ce que ne pense pas votre collègue de l’Enseignement. J’ai donc été étonné en découvrant, hier, sur le site internet du journal *Le Soir* les propos d’un membre d’un cabinet socialiste qui déclare qu’en dépit du désir du cdH de reporter d’un an l’instauration de ce cours, il démarrera bien en septembre 2015.

Je constate que, trois mois après la réponse de la Cour constitutionnelle à la question préjudicielle, on en est toujours à se poser des questions d’ordre politique. Je peux comprendre qu’on n’ait pas encore trouvé toutes les solutions et que les modalités pratiques ne soient pas fixées, mais l’absence de consensus politique rend les choses totalement impossibles dans l’enseignement, no-

tamment pour les directeurs et les professeurs.

S'il est décidé de lancer ce cours en septembre 2015, Monsieur le Ministre-Président, je vous demande de fournir un calendrier précis, car les chefs d'établissement doivent prévoir des locaux et des enseignants. En outre, selon certaines rumeurs, si le gouvernement ne devait pas prendre ses responsabilités, chaque école devrait s'adapter au cas par cas! Quel que soit le choix du gouvernement, je vous demande d'adopter aujourd'hui une position claire.

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Il s'agit d'un dossier sur lequel s'est prononcée la plus haute juridiction du pays. Nous ne voulons pas faire fi de cet avis. Nous voulons, sans l'ombre d'un doute, répondre à ce que la Cour constitutionnelle a mis en exergue.

Par ailleurs, nous avons eu l'occasion d'approuver en première lecture l'avant-projet de décret déposé par la ministre de l'Éducation. Le gouvernement a souhaité réagir et faire des remarques sur le texte. D'autres ont été formulées lors de réunions intercabineaux, mais le travail n'est pas terminé.

L'avant-projet devrait passer en seconde lecture au gouvernement la semaine prochaine. Nous avons entamé les discussions aujourd'hui; nous les poursuivrons la semaine prochaine. Nous souhaitons débattre entre responsables politiques, mais nous voulons aussi consulter les multiples acteurs de l'enseignement. Le principe n'est donc pas remis en cause, mais nous désirons que les modalités de mise en œuvre soient les plus consensuelles possibles. Elles font encore à ce jour l'objet de discussions.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Vous nous dites que vous trancherez lundi prochain, soit le 29 juin. Nous serons alors à la veille du mois de juillet. Les écoles ne recevront donc pas de réponse avant la semaine prochaine sur l'organisation du cours, son contenu et les professeurs nécessaires.

Un consensus général existe sur la nécessité d'offrir une solution aux parents et aux élèves qui ne souhaitent ni un cours de religion ni le cours de morale laïque. Nous ne devons pas en débattre, car il s'agit d'une décision de la Cour constitutionnelle. Cependant, des doutes planent sur les modalités pratiques. Il est irresponsable d'organiser précipitamment ce cours à la rentrée sur de si mauvaises bases et avec une connotation aussi négative. Vous avez encore le temps de réfléchir à cette question, Monsieur le Ministre-Président. Ce temps devrait être mis à profit pour trouver un accord sur un autre enjeu: le cours de citoyenneté, quel que soit le nom qu'on lui donnera.

Un groupe de travail réunissant l'ensemble des groupes politiques planche actuellement sur la question et tente d'organiser, pour la rentrée de 2016, un véritable cours pour celles et ceux qui ne

souhaitent ni cours de religion ni cours de morale laïque. Il aurait un contenu spécifique et ne serait pas une simple activité d'occupation. Il constituerait une réelle réponse à l'avis de la Cour constitutionnelle. Pour respecter les enseignants, les écoles et les étudiants, il faut prendre le temps nécessaire pour créer ce cours.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Il ne faut pas mélanger le cours de citoyenneté et l'encadrement pédagogique alternatif (EPA). Malheureusement, certains le font et cela complique inutilement le dossier.

Je constate que vous n'avez pas donné de dates, Monsieur le Ministre-Président. Notre assemblée remet parfois en cause le travail des journalistes mais, dans le cas qui nous occupe, le contenu de l'article du journal *Le Soir* était exact: vous ne vous êtes engagé ni pour le 1^{er} septembre 2015 ni pour le 1^{er} septembre 2016. Vous n'avez donné aucune date pour la mise en œuvre de l'EPA. On peut donc s'interroger sur votre capacité à faire fonctionner votre gouvernement.

Cela fait trois mois que les débats ont lieu. Votre ministre de l'Éducation a déposé un texte, contrainte et forcée. Le Conseil d'État a ensuite remis un avis que l'on tente de minimiser, mais ce texte doit quand même passer à nouveau devant le gouvernement. La ministre trouve alors une parade en rendant le cours de morale neutre, mais on se rend compte que ce n'est peut-être pas la bonne solution. Et maintenant, trois mois plus tard, on ne connaît toujours pas votre calendrier!

C'est une faute politique. La rupture de confiance avec les directions et les enseignants est réelle. Si vous ne pouvez avancer sur cette question, je doute de votre capacité politique à faire aboutir le Pacte d'excellence pour l'enseignement.

24.3 Question de Mme Moucheron adressée à Mme Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «L'hygiène des crèches de l'Irsia critiquée»

Mme Savine Moucheron (cdH). – J'ai appris par la presse que selon la CGSP, des problèmes d'hygiène et d'encadrement dans les crèches gérées par l'intercommunale Irsia, responsable de la gestion de six crèches dans le Borinage, auraient été constatés. Selon la CGSP, ces problèmes d'hygiène et d'encadrement seraient dus au non-remplacement de personnel en cas d'absence pour maladie ou de longue durée.

Cette affirmation a été démentie par le président qui a considéré que la situation avait été exagérée, ajoutant qu'il avait prévu d'engager une travailleuse «volante» pour s'occuper de l'ensemble des crèches.

Madame la Ministre, avez-vous reçu des plaintes de parents ou du personnel de ces

crèches?

Un contrôle de l'ONE a-t-il été effectué dans ces crèches?

Pourriez-vous faire le point sur la situation actuelle?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – En ce qui concerne la crèche de Quaregnon, une plainte a été déposée en avril 2015 par un parent, à la suite du nettoyage imparfait ou inefficace consécutif à des travaux portant sur la structure intérieure.

Une coordinatrice de l'ONE s'est rendue sur place pour s'assurer de la situation. Le problème a été résolu et depuis lors, nous n'avons plus reçu de plaintes en matière d'hygiène. C'était vraiment lié à une situation ponctuelle. Je reste néanmoins vigilante.

Mme Savine Moucheron (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie pour le suivi que vous vous engagez à donner à cette plainte.

24.4 Question de M. Henry à Mme Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Quel bilan des jours blancs et verts?»

M. Philippe Henry (Ecolo). – Madame la Ministre, la question des jours blancs – ces derniers jours de l'année où les enfants n'ont pas nécessairement d'activité dans leur école en raison des délibérations de fin d'année – est une question récurrente depuis quelques années. On a pu entendre des propositions d'activités complémentaires organisées avec les écoles – mais pas strictement dans le cadre scolaire – et des associations, dans les secteurs de la citoyenneté, du sport, de l'environnement, etc. Certaines de ces activités existent effectivement depuis quelques années déjà. Vous avez annoncé, il y a quelques semaines, une initiative nouvelle: une circulaire a été diffusée dans les écoles, en collaboration avec vos collègues régionaux wallons, sur l'utilisation des jours blancs cette année et les activités possibles dans un certain nombre d'associations. La Région wallonne a d'ailleurs annoncé qu'il y aurait obligation pour certains secteurs, notamment les associations environnementales, d'offrir un encadrement aux élèves.

Si l'idée est excellente, encore faut-il organiser et préparer l'encadrement. Il ne s'agit évidemment pas de venir contraint et forcé à des activités qui manquent totalement d'intérêt, qui sont mal organisées ou pour lesquelles il n'y a pas de moyens.

Selon la presse, un certain nombre d'initiatives n'ont attiré que peu de participants. L'initiative est peut-être arrivée un peu tard.

Madame la Ministre, pourriez-vous faire le bilan de ces activités pour cette année? Qu'en est-il des associations et écoles participantes? Comment pérenniser cette opération? Une préparation à moyen terme est en tout cas nécessaire.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Lorsque l'on a été désigné ministre quelques mois plus tôt, que ce soit de l'Environnement, du Sport ou de l'enseignement, on peut difficilement avoir prévu des mesures structurelles depuis dix ans!

Je suppose qu'on ne me reprochera pas, même si c'est dans l'air du temps, d'avoir fait des propositions intelligentes aux établissements scolaires qui le souhaitaient et agissaient en toute liberté pédagogique, en leur soumettant une série d'activités, notamment dans le domaine de l'environnement, ce qui doit vous réjouir, Monsieur Henry, de la citoyenneté, ce qui est de nature à réjouir tout le monde, de la culture et autres. Nous avons proposé différents projets aux directeurs d'établissement, à titre purement informatif; ils en ont fait ce qu'ils voulaient. Ces propositions leur ont évidemment été soumises seulement à partir du moment où je suis entrée en fonction. Plusieurs écoles les ont adoptées, d'autres pas, cette décision relevant entièrement de leur liberté pédagogique. Je ne dispose pas encore de leurs évaluations puisque les activités sont en cours, mais il est certain que nous y procéderons dès la rentrée prochaine. Nous attendons également à ce moment-là des appels à projets et des propositions, notamment dans le domaine culturel. Je pense que nous sommes sur la bonne voie.

J'ai souvent entendu déplorer l'absence d'activités pendant les jours «blancs». Je perçois maintenant des encouragements pour structurer et développer nos actions et pour sensibiliser et motiver les écoles à les déployer davantage.

M. Philippe Henry (Ecolo). – Je ne puis que vous encourager, Madame la Ministre, à reprendre ce dossier et à l'organiser de manière structurée dans la durée. Vous dites que vous venez de prendre vos fonctions. Cela fait tout de même un an. Vous évoquez une circulaire envoyée le 3 juin. C'est un choix que vous avez fait. Selon moi, il existe une continuité du cabinet de l'enseignement qui traverse les législatures. La difficulté est de faire la distinction entre les chiffres et les effets d'annonce. Certes, nous disposons de chiffres de participation, pour peu qu'ils soient exacts. Certaines associations n'ont enregistré aucun participant. Vous démentirez les chiffres si nécessaire. Si vous les contestez, donnez-nous alors les chiffres exacts. Nous reviendrons vers vous quand vous disposerez de chiffres valides. Il est certain que les conditions n'étaient pas optimales cette année. Nous pouvons aussi considérer que vous avez beaucoup de travail et que cela peut expliquer l'imprécision des chiffres. Les nombreux effets d'annonce de ces dernières années, émanant du

cabinet ou des différents ministres subsidiant les activités, ajoutent à la confusion.

Mettons tout en œuvre pour disposer de moyens l'année prochaine et pour améliorer les conditions d'encadrement dans les écoles et les associations qui se voient dans l'obligation d'organiser des activités pendant ces journées sans en avoir forcément les moyens.

Je ne peux que vous encourager, vous et vos collègues régionaux, à dresser, dès la rentrée de septembre, un bilan précis des actions menées et à préparer les activités de l'année prochaine. Une année scolaire complète ne sera pas trop longue pour améliorer le déroulement des opérations.

24.5 Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Rapport annuel de l'UNICEF sur les objectifs du Millénaire»

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Le rapport de l'UNICEF sur les objectifs du Millénaire ne doit pas plaire à la Belgique et encore moins à Bruxelles et à la Wallonie. Il constate qu'en Flandre un enfant sur dix est touché par la pauvreté, un sur quatre en Wallonie et deux sur cinq à Bruxelles.

Ce rapport doit vous interpellier en tant que ministre de l'Enfance, mais aussi en tant que ministre de l'Éducation. Les dommages collatéraux de la pauvreté frappent en effet d'abord sur le plan éducatif. Les enfants qui sont peu suivis, peu encadrés et qui ont des difficultés sur le plan social sont ceux qui ont le plus difficilement accès à l'éducation et qui auront le plus de mal à réussir par l'éducation. C'est dramatique lorsque l'on considère que la Fédération Wallonie-Bruxelles est reconnue en Europe comme celle qui, par habitant, investit le plus dans l'éducation.

Cette situation ne peut pas durer. Le rapport cite d'autres pays riches où l'encadrement de la pauvreté est plus efficace. Il faut que nous ayons l'audace de regarder les choses en face et de prendre des mesures. Le rapport reproche de plus à notre pays et à ses différents gouvernements de ne pas analyser suffisamment le phénomène. Dès lors, les mesures adoptées ne bénéficient pas à ceux qui en ont le plus besoin. Comment comptez-vous changer cette situation?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – J'entends bien que la pauvreté et les problèmes sociaux sont des questions prioritaires. Mais pour y faire face, il faut d'abord qu'au fédéral on évite les politiques d'austérité et la diminution des protections sociales. Notre pays compte en effet, comme vous le soulignez, de nombreuses familles pauvres. Le gouvernement fédéral doit

donc prendre ses responsabilités dans le domaine des politiques sociales et ne pas y faire des économies démesurées.

Comme nous l'avons souligné à propos du Pacte d'excellence dont les deux rapports préliminaires vont être présentés prochainement, un des gros problèmes de notre enseignement tient au fait que les enfants à indice socioéconomique faible ratent davantage que dans les autres pays. Cela démontre la dualité de notre système, qui n'est pas uniquement liée à son organisation, mais aussi à sa composante sociologique, notamment à Bruxelles. Le véritable enjeu de notre enseignement en termes de qualité et de pédagogie, c'est la manière dont nous allons renforcer la performance de notre système de telle sorte que tous les enfants, y compris ceux issus de milieux socioéconomiques modestes, atteignent les objectifs fixés, non par un nivellement par le bas, mais par une stratégie qui en fera, demain, des citoyens debout.

Cela me semble beaucoup plus important de s'atteler collectivement à cette tâche que de polémiquer sur des sujets mineurs.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – «C'est pas moi, c'est les autres». Des clichés, des a priori. Madame la Ministre, vous n'avez pas le monopole du social. Si vous n'êtes ministre de l'Éducation que depuis un an, votre parti siège au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis bien plus longtemps. Vous n'avez donc pas de leçon à donner aux autres. On ne monte pas au mât quand on a un trou dans son pantalon.

24.6 Question de M. Laurent Henquet à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Expérience pilote dans le cadre de l'alternance avec des jeunes de 2^e et 3^e secondaires à Pâques 2016»

M. Laurent Henquet (MR). – Madame la Ministre, nous savons que l'enseignement en alternance a le vent en poupe. J'en veux pour preuve la mission royale en Allemagne à laquelle vous avez participé voici quelques mois. J'en veux également pour preuve l'excursion que nous avons faite avec nos collègues du Parlement wallon et la ministre Tillieux en Communauté germanophone où nous avons pu étudier ce type d'enseignement. Enfin, j'en veux pour preuve la mission que nous avons faite en Suisse où, toujours en compagnie de Mme Tillieux, nous avons observé le fonctionnement dudit enseignement.

Je peux dire que dans les trois cas, l'enseignement en alternance est réellement une filière d'excellence, ce qui n'est pas encore le cas chez nous.

De retour de Suisse, la ministre Tillieux a pris une initiative afin d'inciter les élèves, et les

parents, à choisir positivement l'enseignement qualifiant ou celui en alternance. Elle a proposé que tous les élèves de deuxième et de troisième secondaires, dès Pâques 2016, aillent faire un stage d'une semaine en entreprise.

Jusqu'à nouvel ordre, Mme Tillieux n'est pas ministre de l'Éducation. Avez-vous été associée à ce projet? Est-il donc commun ou pas? Si vous n'y n'avez pas été associée, le soutenez-vous? Pensez-vous qu'il soit réalisable? Si oui, selon quelles modalités? Faut-il établir un accord de coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne pour le financer le cas échéant?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Monsieur Henquet, comme vous le précisez, je ne gère pas le FOREM et Mme Tillieux n'a pas l'éducation dans ses compétences.

Je suppose qu'elle a dit lors d'une interview à laquelle je n'assistais pas, comme nous en parlons souvent lors des réunions conjointes de gouvernement, qu'elle soutenait une des idées que nous avons eues et que nous allons étudier lors de la réforme de l'enseignement qualifiant. Celle qui nous occupe concerne l'orientation. Elle consiste à donner à chaque élève terminant le tronc commun, c'est-à-dire en troisième secondaire, une période de mise en situation de métier avant de faire son choix définitif. Ce projet est encore au stade de la discussion, car il ne s'improvise pas. Je le défends et je pense qu'il a été abordé en commission.

Ce type d'expérience se fait entre autres en Allemagne ou au Québec. Elle est vraiment très intéressante. Nous allons y penser lors des réformes du tronc commun et de l'enseignement qualifiant. Elle ne peut qu'être positive pour valoriser ce dernier et pour faciliter le choix des élèves. Je veux poursuivre cet objectif.

Certes, il s'agit d'enseignement, mais je travaille avec plaisir avec les ministres Gosuin et Tillieux à la réforme de l'enseignement en alternance afin d'avoir des projets cohérents qui permettent aux jeunes quittant l'enseignement traditionnel de pouvoir continuer à se former en gardant les mêmes prérequis ou certifications par unité. Les trois gouvernements partagent la même logique.

M. Laurent Henquet (MR). – D'un point de vue politique, nous sommes de nouveau devant un bel exemple d'incohérence du gouvernement, en tout cas, des deux partis qui sont au pouvoir, PS et cdH. Mme Tillieux dit bien «nous allons lancer une expérience...». L'indicatif est le mode de la réalité. Nous comprenons donc qu'elle le fera sans vous avoir concertée. C'est une procédure curieuse.

D'un point de vue pédagogique, il est évident que l'expérience en Communauté germanophone et en Suisse nous incite à pousser les enfants à

observer de plus en plus tôt – je dirais même dès la sixième primaire – ce qui se fait en entreprise. Dans ce sens, un volet «consultation des entreprises» devrait être intégré à la formation initiale des enseignants. Cela leur permettrait de parler à leurs élèves en connaissance de cause. Quant aux élèves, cela pourrait les inciter davantage à s'orienter vers ces filières qui en ont bien besoin.

24.7 Question de Mme Valérie De Bue à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Capsules culturelles C'est cult de la RTBF»

Mme Valérie De Bue (MR). – À la suite de la disparition de l'émission *Cinquante degrés nord*, la RTBF a revu son offre culturelle en lançant deux nouvelles émissions, *L'invitation* et *C'est cult*.

Selon la presse et les réseaux sociaux, les capsules *C'est cult* sont loin de faire l'unanimité. Je pense notamment à l'interview dans *La Libre* d'une ancienne animatrice de la RTBF qui considère ce microprogramme comme méprisant pour la culture. Parmi les reproches formulés, on notera le ton décalé de la capsule qui rend la culture ennuyeuse et élitiste. Ce qui n'était pas l'objectif de départ. En outre, ces émissions sont diffusées sur des chaînes à faible audience.

Des exemples étrangers, tels que l'émission *d'Art, d'Art* sur France 2 – qui existe depuis 2002 et a fait ses preuves – démontrent que ces capsules peuvent s'adresser à un public important allant des grands connaisseurs d'art aux personnes moins familiarisées.

Quel regard portez-vous sur ces nouvelles émissions? Est-il prévu de les évaluer? Le cas échéant, quand et comment? Vont-elles évoluer dans le temps? Pourriez-vous nous communiquer les chiffres d'audience tant des émissions télévisuelles que des fréquentations du site internet? J'espère que vous répondrez de manière précise sans vous retrancher derrière le contrat de gestion.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Je ne vais pas me retrancher derrière le contrat de gestion, mais je ne vais pas non plus commenter toutes les émissions de la RTBF. Certains d'entre vous aiment bien Bert Kruismans, Laurence Bibot ou Alex Vizorek, je pourrais continuer la liste. D'autres goûtent moins cela. La RTBF produit une capsule de deux minutes et demie dont l'humour est «décalé». C'est un choix. Si c'est pour attirer à la culture ceux qui y vont de toute façon, cela ne sert à rien. La RTBF essaie de faire autrement. Que cela ne soit pas du goût de tout un chacun, tant pis, l'unanimité n'existe pas dans ce monde.

Cette série, qui ne fait que commencer et mise sur un humour «décagé», est déjà vue par au moins 25 000 spectateurs par jour. Comme toujours, entre le moment du lancement et le moment où l'on atteint la vitesse de croisière et où le format est complètement adapté, il faut du temps. Dans la capsule, un comédien interprète le personnage du spectacle à aller voir, c'est un choix. Je soutiens la RTBF dans ce choix.

Quand *Hara-Kiri* a commencé, je pense que le bon peuple a trouvé cette revue déplacée ; quand *Charlie hebdo* publiait articles et caricatures, avant le mois de janvier 2015, beaucoup critiquaient ce journal.

Essayons que la culture ne soit pas simplement une activité, des produits normalisés. Défendons le projet culturel de la RTBF et mesurons dans le temps si cette série de capsules a ou non une pertinence. Voyons comment elle évoluera, si le format est bon, si la série trouve sa place ou s'il faut y apporter des changements.

Mme Valérie De Bue (MR). – Monsieur le Ministre, votre réponse est claire. Je trouve cependant un peu dommage de relativiser la polémique. Reconnaissons qu'elle existe : il y a des avis positifs mais aussi des avis très négatifs.

J'espérais que vous seriez plus clair sur la question de l'évaluation. Vous dites : «On verra bien, les choses vont se normaliser». Je pense qu'il faut être beaucoup plus affirmatif et bien plus volontaire. Il faut une évaluation, il faut une réflexion sur l'offre culturelle car si la culture ne doit pas être vue comme élitiste et ennuyeuse, elle ne doit pas non plus être dévalorisée. Or le postulat de départ me semble faux. Il faut pouvoir intéresser tout le monde.

Je vous avoue, Monsieur le Ministre, que je reste quelque peu sur ma faim. Je vous engage vraiment à avoir une attitude plus volontaire sur la question de l'évaluation.

24.8 Question de M. Puget à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Les derniers développements dans le dossier du Stade national et leurs conséquences sur le sport en Communauté française »

24.9 Question de M. Mampaka Mankamba à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « L'avenir compromis du Mémorial Van Damme à Bruxelles »

M. le président. – Je vous propose de joindre ces questions. (*Assentiment*)

M. Rudy Demotte, ministre-président, répondra en lieu et place du ministre Collin.

M. André-Pierre Puget (PP). – Nous avons lu dans la presse qu'un accord avait été conclu et

qu'un nouveau stade national serait construit sur la commune de Grimbergen pour une valeur estimée entre 300 et 800 millions d'euros.

Parmi les réactions, M. Meert, l'organisateur du Mémorial Van Damme, se demande où il pourra organiser son événement, après 2020. En effet, le stade Roi Baudouin accueille chaque année trois grands événements: la finale de la Coupe de Belgique, les matchs de notre équipe nationale et le Mémorial Van Damme.

Avons-nous des pistes, aujourd'hui, pour permettre l'organisation d'un tel événement en Fédération Wallonie-Bruxelles, avant que cette prestigieuse rencontre ne se déplace ailleurs, dans une autre région de Belgique ou un autre pays?

Le futur stade national sera construit à Grimbergen. Qu'en sera-t-il si la Fédération Wallonie-Bruxelles veut y organiser des événements, sachant qu'il sera en Communauté flamande? Est-on sûr d'être accueilli en français dans notre stade national?

M. Bertin Mampaka Mankamba (cdH). – Oui, l'Euro 2020 se déroulera à Grimbergen, sur le parking C. Oui, la Belgique construira un stade qui aura une vocation nationale. Beaucoup d'encre a coulé sur le sujet, mais vous n'avez probablement pas relevé dans ma réaction d'ancien échevin des Sports de la Ville de Bruxelles des considérations relatives au coût de ce projet.

Aujourd'hui, chers Collègues, je me préoccupe tout simplement d'un événement de caractère mondial, c'est-à-dire le Mémorial Van Damme, le premier meeting au monde. Si je vous posais la question de savoir quel est le Jamaïcain le plus célèbre, ces dix dernières années, vous me répondriez certainement Usain Bolt. Et si je vous demandais combien de fois il est passé par la Belgique, ces dix dernières années, vous me diriez peut-être six ou sept fois. Notre pays a besoin d'une visibilité; votre gouvernement, Monsieur le Ministre-Président, est aussi en charge du tourisme. La capacité de situer la Belgique et Bruxelles sur la carte du monde est souvent liée à de tels événements.

Mon collègue et excellent échevin des Sports à la Ville de Bruxelles, Alain Courtois, a déclaré que le Mémorial Van Damme pouvait se trouver un domicile ailleurs. Nous sommes très inquiets. Nous savons que la Fédération Wallonie-Bruxelles est en rapport avec Wilfried Meert, que j'ai eu récemment au téléphone. Pour promouvoir l'athlétisme en Fédération Wallonie-Bruxelles, le Mémorial Van Damme était un outil indispensable. Cette décision aura beaucoup de conséquences, Monsieur le Ministre-Président.

Le ministre René Collin n'est pas insensible à la dimension touristique – cette matière fait d'ailleurs partie de ses attributions – et à l'image internationale de Bruxelles. Avez-vous eu l'occasion, l'un ou l'autre, de vous entretenir avec

Wilfried Meert? Pensez-vous, comme M. Alain Courtois, que nous pouvons domicilier le meilleur meeting du monde quelque part en Région wallonne? Vous sentez-vous concerné par cette actualité qui donne une fois encore une mauvaise image de notre pays qui disposait pourtant d'un bel outil de valorisation?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Le ministre Collin a appris la décision des autorités bruxelloises de construire un nouveau stade sur l'actuel parking C du Palais des Expositions de Bruxelles et de démolir le Stade Roi Baudouin à l'horizon 2020. Sur cette base, il ne reviendra pas sur le choix du site pour le futur stade, lequel a empêché la conclusion d'un partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il n'en partage pas moins les inquiétudes des organisateurs du Mémorial Van Damme, relayées ce matin dans le journal *Le Soir* par Jacques Borlée.

La décision de la Ville de Bruxelles de démolir le Stade Roi Baudouin d'ici à 2020, bien avant l'échéance annoncée initialement aux organisateurs du mémorial, met en péril l'avenir de cet événement d'ampleur internationale dont les retombées sont importantes. Il n'est pas question de le laisser partir à l'étranger. Il y va de l'image de la Belgique et du sport sur la scène internationale. Par conséquent, le ministre Collin me demande d'insister sur le fait qu'il rencontrera toutes les parties concernées par la défense du Mémorial Van Damme pour tenter de trouver des solutions structurelles qui permettraient de conserver un meeting de ce niveau à Bruxelles.

M. André-Pierre Puget (PP). – Mes questions restent sans réponse. J'ai l'impression que le ministre a pris connaissance de l'information comme nous, en lisant les journaux. Nous sommes plusieurs députés à avoir posé les mêmes questions qui, je le pense, intéressent beaucoup de monde.

L'absence de M. Collin me déçoit quelque peu, mais je n'en ferai pas une affaire d'État. À mon avis, il faut prendre les choses en main sans tarder, avant que M. Meert ne se tourne vers d'autres horizons, dans un autre pays où la manifestation serait beaucoup plus facile à organiser qu'à Bruxelles où c'est la guerre en permanence.

Par ailleurs, la question de l'accueil en français des francophones au futur stade national, délocalisé en Région flamande, reste pour moi très préoccupante. Je crains que l'avenir ne nous réserve pas mal de soucis à cet égard.

M. Bertin Mampaka Mankamba (cdH). – Je note que M. Collin se concertera avec les autres ministres des Sports pour essayer de trouver une solution. Je suis soulagé d'apprendre qu'il y aura une espèce de sursaut de la part de toutes les personnes impliquées directement ou indirectement pour que cet événement d'envergure mondiale, le premier meeting d'athlétisme au monde, ne soit pas affecté par la décision lourde de consé-

quences qui vient d'être prise.

J'espère que le ministre-président et le ministre des Sports et du Tourisme solliciteront leurs collègues du nord et du centre afin que cette manifestation continue à se dérouler dans la capitale. Les députés de la Région wallonne doivent en tout cas savoir qu'en Région bruxelloise se trouve un ministre qui dispose d'un budget très important pour développer l'image internationale de la ville de Bruxelles.

24.10 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Pas de coureur belge francophone sur les routes du Tour cette année»

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Comme l'an dernier, aucun Wallon ne participera, cette année, au Tour de France. Quelle horreur! Il s'agit pourtant d'une course prestigieuse, qui passe à deux reprises par le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les coureurs doivent notamment grimper le fameux Mur de Huy. Ce n'est pas rien...

Alors que nos coureurs étaient encore au nombre de trois en 2011, les chiffres de la participation wallonne au Tour de France diminuent d'année en année. Ce n'est pas très glorieux. Le ministre des Sports n'est pas le seul responsable de cette situation, due également aux blessures des cyclistes et aux stratégies d'équipe, mais il s'agit tout de même d'un échec de la politique en matière de cyclisme, car nous n'en sommes pas arrivés là par hasard.

En effet, il me semble que le manque de vision à long terme et de moyens octroyés aux clubs formateurs est responsable de cet échec. Il existe en outre une certaine concurrence, involontaire mais réelle, avec l'équipe cycliste Wallonie-Bruxelles, qui regroupe les meilleurs coureurs. Un travail doit être accompli à la base.

En décembre dernier, en réponse à notre éminent collègue Philippe Dodrimont, vous aviez annoncé la mise en place d'une politique en la matière. Six mois plus tard, où en sommes-nous? Par ailleurs, pouvons-nous espérer que l'équipe Wallonie-Bruxelles, composée de quatorze élites, obtienne à l'avenir de bons résultats au Tour ou dans d'autres courses prestigieuses?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Un Tour sans Wallons alors que deux étapes traverseront nos belles contrées, on ne peut pas nier que c'est regrettable! Il faut toutefois rappeler que nous sommes frappés de malchance, puisque Philippe Gilbert et Maxime Monfort sont tous les deux blessés et que notre grand espoir, Jonas Van Genechten, qui a peaufiné sa formation dans notre équipe Wallonie-Bruxelles, a fait les frais du choix effectué au sein de son équipe.

L'absence de coureurs wallons peut aussi s'expliquer par des raisons d'ordre sportif: le profil du coureur, dont on peut se demander s'il convient pour le Tour de France en fonction des ambitions de son équipe, le classement final ou l'un ou l'autre maillot distinctif, la présence ou non d'un leader significatif ou tout simplement l'une ou l'autre victoire d'équipe.

Notre pays a, durant de nombreuses années, accaparé les premières places dans toutes les classiques et dans les grands tours. Depuis quelque temps, à l'instar d'autres disciplines, le cyclisme s'est mondialisé. Rappelons que la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles (FCWB) ne compte que 3 500 affiliés. Le réservoir est donc mince. Désormais, nous souffrons de la concurrence de nouvelles nations, dont les moyens sont plus importants et dont les marchés peuvent être plus intéressants. Le ministre Collin ne souhaite pas polémiquer et ne formulera pas d'autres commentaires concernant les équipes Wallonie-Bruxelles et Color Code. Toutefois, dans la logique du plan «Cyclisme» qu'il élabore, il va rassembler les services de haut niveau de l'ADEPS, les responsables du Tour de Wallonie (TRW), du Team Merida et la direction technique de la FCWB afin de clarifier les rôles et les objectifs de chacun.

Il ne faut pas tirer de conclusions trop hâtives. Philippe Gilbert a remporté deux étapes du Giro et Maxime Monfort l'a clôturé de manière remarquable en occupant la onzième place. L'équipe Wallonie-Bruxelles, dans un programme relevé, digne d'une équipe continentale professionnelle, a remporté deux courses et terminé neuf fois sur le podium. Notre équipe espoir, quant à elle, a remporté cinq courses depuis le début de la saison.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Force est de constater que la base sélectionnable au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles est très restreinte puisqu'elle ne compte que six coureurs potentiels. Dans la mesure où l'équipe Wallonie-Bruxelles est subventionnée par des fonds publics, il faut s'interroger sur l'efficacité de l'utilisation de ces moyens et assigner à cette équipe des objectifs précis pour qu'elle soit d'autant plus efficace.

J'attire enfin l'attention sur le nombre de coureurs qui représentent la Flandre – jusqu'à dix ou onze pour le Tour de France, par exemple, contre zéro du côté wallon. Je relance par conséquent un appel à soutenir le monde du cyclisme comme il se doit, depuis la base au niveau des clubs formateurs. C'est en ayant des figures de proue bien formées que nous inciterons des jeunes à s'investir dans ce sport. Par la même occasion, nous mettrons notre Région en valeur dans ce type de courses.

24.11 Question de M. Vincent Sampaoli à M. René Collin, ministre des Sports,

intitulée « Déclarations du ministre dans la DH sur les synergies entre sport de haut niveau et sport pour tous »

M. Vincent Sampaoli (PS). – Un article paru vendredi dernier dans la *DH* faisait part d'une étude de la VUB sur le ratio entre la richesse d'un pays, sa population et le nombre de médailles décrochées par lui aux Jeux olympiques, dans les championnats européens et mondiaux. Cette étude, qui porte uniquement sur le sport de haut niveau, a révélé les mauvaises performances de la Belgique en la matière.

Dans l'article en question, le ministre Collin explique qu'une bonne politique sportive est à la fois axée sur le sport de haut niveau et le sport pour tous. Plusieurs centaines de milliers de personnes pratiquent un sport en Fédération Wallonie-Bruxelles. Certains le font dans le but de réaliser des performances, d'autres simplement pour préserver leur santé, ce qui est une bonne chose pour la sécurité sociale.

Lorsqu'un sport peut être pratiqué d'une manière optimale, c'est grâce aux formateurs qui ont bénéficié d'un encadrement important de la part tant de l'ADEPS que de fédérations sportives ou d'établissements scolaires formant des bacheliers en éducation physique ou des préparateurs physiques. Notre expertise en la matière est reconnue au niveau européen puisque deux membres de la Fédération Wallonie-Bruxelles président des commissions relatives à la formation. Dès lors que cette excellence est reconnue, je suis quelque peu surpris d'apprendre que le ministre Collin a décidé la semaine dernière, dans le cadre d'Été Sport, de réduire les exigences relatives à l'encadrement des jeunes participant à ces stages.

Quels sont les objectifs visés par le ministre? Cette décision a-t-elle déjà été validée par l'administration et par le gouvernement de la Fédération?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Au nom de M. Collin, chargé de la politique des Sports dans notre Fédération, il m'est agréable de souligner l'excellence de l'Administration générale des sports, plus particulièrement celle qu'elle a pu acquérir et développer dans la question de la formation des cadres. La formation, qu'elle soit à destination des jeunes, des arbitres ou des dirigeants, est le fil conducteur de la politique sportive qui est actuellement menée par le ministre Collin et qui se traduit notamment dans des plans de formation. Cette excellence d'encadrement s'est également ancrée depuis cette année dans des stages organisés par l'ADEPS, sur la base du concept de la progression. Cette nouvelle formule installe le sport pour tous dans une démarche qui caractérise déjà le sport de haut niveau, c'est-à-dire la recherche de l'excellence. Non pas que le sport pour tous devienne élitiste, mais il importe

qu'un enfant puisse être guidé dans son parcours sportif en fonction de ses envies, de ses aptitudes, et poussé toujours plus haut. Un enfant, un adolescent, un adulte doit également avoir le sentiment d'évoluer d'entraînement en entraînement, de stage en stage et cela, afin d'éviter un décrochage sportif, ce qui peut arriver, et ses effets néfastes notamment sur la confiance en soi.

Le programme Été Sport vient donc compléter l'offre exceptionnelle de l'ADEPS en soutenant les stages de proximité. Le souci d'un encadrement de qualité reste présent. Il n'y a donc aucun revirement en la matière puisque le ministre cible à nouveau et uniquement les clubs sportifs affiliés à des fédérations reconnues. Toutefois, il semblerait que ce sujet ait fait l'objet de quelques interpellations et que le terme «compétence» n'ait pas été compris par tous. Le ministre Collin a donc, sur cette base et pour éviter d'autres incompréhensions, défini les acteurs qui pourraient encadrer un stage labellisé Été Sport.

Voilà qui conclut la réponse que le ministre m'a chargé de vous communiquer.

M. Vincent Sampaoli (PS). – À titre personnel, mais je pense que c'est également le cas du groupe socialiste, je ne puis partager l'analyse qui est faite. Nous ne pouvons pas négliger l'encadrement de stages subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Or en ouvrant, la semaine dernière, l'encadrement de stages subsidiés à des personnes ne disposant d'aucun titre pédagogique, nous sommes allés à l'encontre de ce que nous voulons. Et si l'on va jusqu'à permettre à des personnes qui ont pratiqué un sport pendant cinq ans d'encadrer des stages sportifs subventionnés, je pense que nous passons à côté de l'objectif poursuivi. Cela signifie qu'un joueur de football de 4^{ème} provinciale qui a pratiqué ce sport pendant cinq ans, pourrait encadrer un stage sportif sans aucun titre pédagogique. Je ne puis l'accepter.

24.12 Question de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Mesures antiradicalisation dans les maisons de jeunes et les prisons»

M. le président. – M. Rudy Demotte, ministre-président, répondra en lieu et place de sa collègue.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – La ministre Simonis a indiqué que deux cents éducateurs allaient être formés pour détecter les comportements de radicalisme et pour pouvoir agir le plus rapidement possible. Ces formations auront lieu dans trois villes: à Bruxelles, à Liège et à Charleroi. La ministre s'est également enga-

gée à créer des cours de citoyenneté en prison.

La ministre peut-elle nous en dire plus sur la formation de ces éducateurs? Qui seront leurs formateurs? Quels parcours suivront-ils?

On cite trois villes: Bruxelles, Charleroi et Liège. Or l'actualité nous a montré que ce fléau du radicalisme, quel qu'il soit, peut toucher de nombreuses villes. Ces deux cents éducateurs seront-ils donc les premiers d'une série? Le but est-il d'étendre progressivement le système à l'ensemble du territoire?

On a parlé de cours de citoyenneté en prison. Je voudrais savoir ce qu'il en est. Plus traditionnellement, on parle souvent des cours de citoyenneté à l'école. La ministre envisage-t-elle les choses d'une autre manière? Ce doit être certainement le cas. Mais surtout, quels sont les objectifs de ce cours de citoyenneté, puisque derrière ce vocable, chacun a son idée bien personnelle? Dans quel cadre ces cours seront-ils donnés?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Le gouvernement a adopté, ce matin, le rapport de suivi du gouvernement sur le réseau antiradicalisation, qui fut lui-même adopté en janvier 2015. Ce plan d'antiradicalisme se décline dans toutes les compétences du gouvernement.

Mme Simonis vous fait part des éléments suivants.

Lutter contre le radicalisme, c'est une politique ponctuelle qui doit s'inscrire dans un cadre plus vaste et structurel de lutte contre le racisme, les discriminations, l'antisémitisme et l'islamophobie. Dans cette optique, ont été organisées, en collaboration avec l'Interfédérale des centres de jeunes, trois journées de sensibilisation à l'intention des professionnels du secteur de la jeunesse. Elles se sont tenues à Liège, à Charleroi et à Bruxelles. Il s'agit d'une première étape. Un système de rapportage était d'ailleurs prévu. Une réunion d'évaluation du dispositif aura lieu le 1^{er} juillet 2015. Ce que le secteur rapportera lors de cette évaluation permettra à la ministre de décider de la suite à donner à ces actions de prévention du radicalisme, singulièrement dans le secteur de la jeunesse. Il n'est pas exclu de prévoir la conception d'un outil pédagogique qui aborde de manière frontale les questions de la discrimination, de dialogue interculturel, de l'après «Je suis Charlie», du djihad et des conflits idéologiques.

En ce qui concerne l'organisation d'une unité d'enseignement sur la citoyenneté en milieu carcéral, le groupe de travail mandaté par le Conseil général de l'enseignement de promotion sociale a préparé un dossier pédagogique le 11 juin dernier. Celui-ci sera déposé sur la table du Conseil général le 2 juillet prochain et adopté le 24 septembre 2015. L'accent est mis sur la capacité de l'étudiant à s'exprimer et à débattre, sur la connaissance du contexte social, politique, économique et culturel, mais également sur l'engagement citoyen dans le

cadre d'une société multiculturelle, pluraliste et démocratique.

D'autres actions sont également sur le point d'aboutir. La ministre me prie d'insister sur le fait qu'elle aurait notamment cité, si elle avait été présente, le lancement de l'appel à projets de promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité, pour lequel une enveloppe d'un montant de 1 450 000 euros a été prévue.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour ces éléments de réponse. Je retiens que l'évaluation du 1^{er} juillet 2015 sera importante pour la suite à donner à ce projet et les retombées qu'on pourrait en attendre sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

J'ai bien entendu aussi une série d'objectifs relatifs au cours de citoyenneté, même si j'espérais peut-être plus de déclinaisons par rapport au public-cible.

Par contre, je n'ai rien entendu sur les formateurs et les différents programmes et objectifs de ces formateurs en la matière. Je reviendrai sur ce débat dans le cadre de la commission, après le 1^{er} juillet, puisque je suppose que les conclusions seront partagées avec l'ensemble des membres du parlement.

25 Remise du prix du Parlement pour la démocratie et les droits de l'homme (décret du 30 avril 2015)

M. le président. – Nous passons à présent à la cérémonie de remise du prix pour la démocratie et les droits de l'homme institué par notre assemblée.

Je vous demande d'accueillir chaleureusement un hôte de marque, le docteur Mukwege. (*Vifs applaudissements*)

Mesdames, Messieurs, par les compétences qui nous ont été dévolues – et je citerai prioritairement l'éducation et la culture –, nous œuvrons à l'épanouissement de nos enfants, de nos jeunes, afin qu'ils agissent, lorsqu'ils seront adultes, dans le respect de chacun et contribuent ainsi à l'émergence d'un monde meilleur.

L'éducation doit inclure l'éducation à des valeurs telles que la paix, la non-discrimination, l'égalité, la non-violence, la justice, la tolérance et le respect de la dignité humaine, comme le souligne avec justesse l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Les droits de l'homme sont au centre de nos débats et échanges parlementaires lorsque nous légiférons, lorsque nous contrôlons l'action gouvernementale dans nos champs de compétences, l'éducation, la culture, la recherche et les relations internationales.

En instaurant par le décret du 30 avril 2015 un prix pour la démocratie et les droits de l'homme, notre parlement agit en pleine cohérence et récompense toute action, toute œuvre ou tout engagement en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme.

Chers Collègues, Mesdames, Messieurs, le prix que nous allons délivrer pour la toute première fois revient à une personne dont l'engagement dépasse de loin ce que chacun attend du commun des mortels. C'est donc sans hésitation aucune et à l'unanimité que le jury, composé des membres du Bureau du Parlement et des présidents des groupes politiques, vous a, cher Docteur Mukwege, désigné le 18 juin dernier.

Les images extraites du film que Thierry Michel et Colette Braeckman ont consacré à votre action en disent plus sur vous qu'un long discours. L'assistance du praticien qui fait parfois de vous un magicien de la chirurgie, et le soutien moral et psychologique que vous apportez aux nombreuses femmes victimes de viol collectifs forcent la reconnaissance de chacun d'entre nous. En opérant et en réparant ces femmes, ces jeunes filles, ces enfants, vous luttez contre ce mal infâme et délivrez un message au monde, celui de l'espoir et de l'humanité retrouvée.

Vous êtes, cher Docteur, un adversaire redoutable pour les bourreaux de ces femmes et de ces filles auxquelles vous redonnez vie et dignité. Souvent au péril de votre vie, vous dénoncez avec force l'utilisation systématique du viol comme arme de guerre contre des populations civiles et innocentes. Vous n'hésitez pas non plus à pointer du doigt les entreprises privées, les dirigeants locaux et internationaux qui profitent de cette situation, voire l'attisent afin d'exploiter en toute impunité les richesses de la région. Vous avez également soulevé la délicate question de la justice non rendue et des coupables non poursuivis et restant impunis.

À la question de savoir ce qui vous guide dans votre combat pour ces femmes et ces filles, vous répondez et vous soulignez, souvent avec une grande modestie, qu'elles sont, par leur dignité, leur courage et leur détermination, votre principale source d'inspiration.

Chers Collègues, Mesdames, Messieurs, je vous invite à présent à regarder quelques extraits du film *L'homme qui répare les femmes* de Thierry Michel et Colette Braeckman.

(Diffusion d'extraits du film *L'homme qui répare les femmes*)

M. Thierry Michel. – Vous venez de voir quelques extraits du film que j'ai réalisé avec Mme Braeckman et le docteur Mukwege que je remercie pour nous avoir fait confiance dans cette longue et belle aventure qui nous a menés dans les zones reculées du Kivu où les femmes sont les plus abandonnées. Les caméras n'étaient pas pas-

sées par là, dans une guerre trop peu médiatisée. Ce besoin des femmes de s'exprimer était extrêmement important. René Char, un grand poète de la Résistance disait «On ne se bat bien que pour les causes qu'on modèle soi-même et avec lesquelles on se brûle en s'identifiant». (*S'adressant au docteur Mukwege*) Je sais que tu t'es un peu brûlé à ces causes puisque tu as même perdu des êtres chers qui ont été assassinés à tes côtés alors que c'est toi qui étais visé.

La question fondamentale doit être de se demander qui est derrière ces violences barbares. Quels en sont les auteurs? Quelles en sont les causes? Les causes évidentes sont les ressources minières du Kivu qui ont fait toute la tragédie de cette région au cœur de l'Afrique trop riche en minerais, ce coltan que nous avons tous dans nos portables et dont le Kivu recèle 70 % des réserves mondiales. Quelle est la responsabilité du régime congolais? On se pose finalement toujours les mêmes questions après vingt ans de conflits, un désastre, un gâchis incroyable, un pays que l'on pourrait classer comme une *démocrature*, où le docteur poursuit inlassablement sa lutte contre l'impunité. Il a essayé pendant tellement d'années de réparer des femmes, son combat est celui-là et il est reconnu comme tel, d'où ce prix Sakharov qui lui a été attribué. Aujourd'hui, il a décidé de s'attaquer non plus aux conséquences, mais aux causes et aux responsabilités. Si le Congo est un pays immensément riche, trop riche, c'est aussi un des pays les plus pauvres du monde.

Colette Braeckman et moi avons fait ce film pour témoigner de cette guerre mais surtout de l'engagement d'un homme qui est le symbole de la résistance au Congo aujourd'hui et de la résilience des femmes congolaises. Au-delà de la souffrance, elles ont réalisé un immense travail, au Kivu particulièrement. Le docteur en a été un des fédérateurs, un des rassembleurs, un de ceux qui ont compris que la réparation n'était pas que physique, qu'elle était psychique, qu'elle devait être sociale et *in fine* juridique. L'aspect juridique est évidemment le plus difficile parce qu'il s'agit de toucher aux responsables.

Ceci m'avait particulièrement marqué dans le film: le docteur, pasteur par ailleurs, s'adressant à une assemblée de croyants pentecôtistes, fait référence à un texte de la Bible que je trouve intéressant. Je vous en cite un extrait: «De la poussière, il fait lever le misérable ; de dessous le fumier il élève le pauvre pour le faire asseoir avec les nobles, avec les nobles de son peuple. Il fait habiter la femme stérile dans une maison joyeuse. Si longue que soit la nuit, le soleil se lèvera à l'horizon.» Le film a voulu porter ce message qui est celui de Denis Mukwege, le porter à travers le monde et permettre une vraie campagne. Il est diffusé en Belgique depuis quelques semaines, il l'a été devant le Parlement européen et le sera aussi devant le Congrès américain au Capitole. Il passe déjà à Addis-Abeba, il part à Yaoundé,

Ouagadougou, Kinshasa, Bukavu. Ensuite ce sera de Rio à Varsovie, de Thessalonique à Montréal et à La Haye. Cette parole de résistance pourra ainsi être entendue partout.

Je tiens à remercier le docteur pour sa confiance. Il nous a permis de rendre honneur à la poésie de l'homme – je parle en tant que cinéaste – et à son combat qui cherche à désaliéner du fanatisme et du fatalisme. Au Congo, pour que le peuple se reprenne vraiment en main et fasse échec au néant et à la mort auxquels il a été confronté et le reste encore aujourd'hui, l'obstacle majeur est plus le fatalisme que le fanatisme.

Mais il y a aussi des occasions de se réjouir: samedi, à Londres, un nouveau responsable présumé de crime a été interpellé et mis à la disposition de la justice, quelqu'un que le docteur a peut-être croisé, car il était sur les lieux à Tingi-Tingi et à Kisangani quand il y a eu les massacres de Hutus et il a vécu tellement de moments importants de l'histoire congolaise. Je crois que cette arrestation est un signe que les temps ont changé, que la justice des hommes est un glaive sur la tête de ces criminels.

Merci, Denis, d'avoir osé dénoncer, au risque de ta vie, cette violence et cette criminalité parfois trop banalisées. (*Applaudissements*)

Mme Colette Braeckman. – Je tiens à vous remercier et à vous féliciter d'avoir attribué ce prix au docteur Mukwege. Pour une première, vous êtes tombés sur la bonne personne parce que le docteur Mukwege n'est pas un héros solitaire. Ce n'est pas une personne isolée dans la société. Il est porté par cette société congolaise et par ces femmes. C'est une société qui a résisté à des agressions multiples. Il y a eu, au Congo, une véritable volonté de destruction physique, morale et économique de cette région et de cette population. Si cette population a résisté, c'est grâce à des hommes comme le docteur Mukwege qui ne sont pas partis, qui n'ont pas choisi l'exil et qui n'ont pas choisi de plaider la cause de leur peuple à l'extérieur, mais qui sont restés en bravant des dangers multiples. Le docteur Mukwege connaît ces dangers. Il a été victime de plusieurs tentatives d'assassinat, de menaces, d'ennuis personnels et de menaces sur son hôpital. Malgré tout, il a choisi de rester et de retourner encore à Bukavu.

Ce n'est pas un héros solitaire parce qu'il incarne cette société. Il est porté par la confiance de ces femmes, comme vous avez pu le voir dans les extraits du film. C'est une expérience extraordinaire, lorsqu'on est avec lui à Bukavu, de voir les regards d'affection qui s'échangent entre lui et ses patientes, entre lui et les femmes du Kivu. Il représente leur espoir et est aussi leur porte-parole. Il est l'homme qui a porté, partout dans le monde, ce cri de souffrance, de tristesse et de révolte. C'est aussi cette volonté de s'en sortir qui caractérise les femmes du Kivu. Il a été l'incarnation de leur courage et le porte-parole de leurs souffrances

et de leur combat.

On parle beaucoup au Congo de la révolution de la modernité qui a amené dans ce pays des autoroutes, des engins de chantier, des mines ultramodernes, mais le docteur Mukwege incarne autre chose qui est l'avenir du pays: la révolution de la moralité, les valeurs qui sont présentes dans la société congolaise. Nous devons y croire.

En récompensant le docteur Mukwege avec un prix tel que celui-ci, vous adressez un signal à cette société congolaise pour lui dire que la moralité a encore un avenir dans ce pays. La moralité du peuple. La moralité des dirigeants de demain dans cette période où l'on s'achemine vers les élections. C'est un message d'espoir et, comme l'a dit Thierry Michel, c'est un message de lutte contre l'impunité.

Je crois que l'impunité recule parce que, dans le monde entier, ces crimes sont devenus inacceptables, ils ont été révélés et exposés au vu et au su de tous. On ne peut pas dire qu'on ne savait pas, qu'on n'a pas vu. Dans le film, on entend des gens raconter ce qui leur est arrivé. On ne peut pas dire qu'on ne les a pas entendus. L'impunité et l'oubli reculent et la moralité avance. Il faut y croire. C'est cette foi en l'homme et en l'avenir qui anime le docteur Mukwege, en plus de sa foi religieuse qui est le moteur de sa vie et de son engagement. (*Applaudissements*)

M. le président. – Cher Docteur Mukwege, les groupes politiques de notre Parlement ont été fortement sensibilisés par le combat que vous menez en faveur de la lutte contre les violences sexuelles dans l'est du Congo. Ils ont déposé sur les bancs du parlement une proposition de résolution, signée par M. Crucke et consorts, par laquelle ils demandent au parlement et au gouvernement de notre Fédération d'affirmer leur soutien tant à la lutte contre les violences sexuelles faites aux femmes qu'à votre action.

Cette résolution condamne les actes de violence à l'égard des femmes, mais aussi la tentative d'assassinat dont vous avez été victime. Elle vise également à ce que l'autorité fédérale interpelle l'État congolais afin que la lumière soit faite sur le contentieux afférent à l'hôpital de Panzi, et ce en vue d'assurer la pérennité du projet.

Cette résolution que nous adopterons, je l'espère, au cours de la présente séance, est un signal fort en faveur de votre combat que nous faisons nôtre et que, nous l'espérons, feront «leur» de nombreux acteurs nationaux et internationaux dans le futur.

Il me revient à présent de vous remettre le prix du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la démocratie et les droits de l'homme, en saluant par la même occasion les personnes qui vous accompagnent et qui sont vos invités, votre épouse, les membres de votre famille, le docteur Guy Bernard Cadière, le profes-

seur Gilles Fourtanier ainsi que les représentantes du Groupement des femmes africaines intégrées et actives.

Au-delà du symbole fort que ce prix représente, il nous donne également l'occasion de dire à ces femmes et filles victimes de barbarie que nous sommes à leurs côtés et ainsi de soutenir l'action de la Fondation Panzi par une aide concrète de 10 000 euros.

Qu'il me soit permis de remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à ce que cette remise de prix se fasse aujourd'hui, en votre présence. Un remerciement particulier à M. Brotchi et à Mme Waroux qui ont facilité les contacts ces dernières semaines.

Au nom du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je vous remets officiellement le prix pour la démocratie et les droits de l'homme 2015. (*Vifs applaudissements*)

(*Le président remet le prix du parlement au docteur Mukwege*)

Docteur Denis Mukwege (MR). – Monsieur le Président du Parlement de la Communauté française, honorables Députés, distingués invités, Mesdames et Messieurs, je tiens avant tout à remercier les membres du jury du prix pour la démocratie et les droits de l'homme du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour avoir porté leur choix sur notre combat mené à l'hôpital de Panzi depuis seize ans dans un contexte de conflit et d'absence de retour à la paix.

Face à la violence et à la folie humaine, nous répondons par l'amour.

Face aux blessures physiques, nous réparons les corps.

Face aux traumatismes psychologiques, nous soignons les esprits.

Face à la discrimination et à la stigmatisation, nous encourageons l'autonomisation des femmes en renforçant leur capacité et en favorisant leur rôle de leadership.

Face à l'impunité, nous facilitons l'accès à la justice aux patientes victimes de viol et de violences basées sur le genre.

Mesdames et Messieurs, honorables Députés, nous ne pouvons continuer à réparer les conséquences de la violence. Nous devons traiter ses causes et prévenir la répétition de ces crimes atroces commis sur le corps des femmes et les enfants dont nous sommes les témoins chaque jour, mon personnel et moi-même. C'est la raison pour laquelle nous sommes engagés dans un plaidoyer pour la paix, la justice et l'alternance démocratique.

Ce prix ne sera utile que si vous nous accompagnez sur ce chemin. Cinquante-cinq ans après l'indépendance, les Congolaises et Congolais n'ont jamais connu de régime démocratique favo-

risant la promotion et la protection des droits fondamentaux, valeurs universelles que le Parlement de la Communauté française et l'Organisation internationale de la francophonie prônent à travers le monde.

En République démocratique du Congo et dans la Région des Grands Lacs, nous assistons à une dérive autoritaire inquiétante et à un rétrécissement de l'espace des libertés pour les citoyens, la société civile et même pour l'opposition.

Mesdames et Messieurs, honorables Députés, nous ne pouvons pas nous permettre d'assister passivement au sacrifice d'une nouvelle génération.

Comme je le dis souvent à mes amis belges, la Belgique est le pays au monde qui a la plus grande expertise et le lien le plus étroit avec le Congo et les Congolais.

Quand Colette Braeckman parle du Congo, vous sentez très bien qu'elle connaît toutes les ficelles et comprend parfaitement bien ce qui s'y passe, alors que dans certains pays, quand on parle du Congo, on vous répond: «C'est trop complexe», ce qui peut se traduire par : «Nous ne voulons pas nous engager». Je doute fort que je puisse avoir cette réponse en Belgique.

Cette relation privilégiée permet à la Belgique de jouer un rôle naturel de leadership dans la Région des Grands Lacs.

Dans un contexte préélectoral, volatil et explosif, nous attendons un positionnement clair de la Belgique, qui doit utiliser tous les leviers à sa disposition pour aider à consolider une réelle transition démocratique et contribuer à l'édification d'un réel État de droit dans la Région des Grands Lacs.

Mesdames et Messieurs, au cours de chacun de mes déplacements à l'étranger, chacun me demande ce qu'il peut faire pour nous aider dans notre lutte.

Aujourd'hui, à Bruxelles, capitale de la Belgique et de l'Europe, je partage avec vous ce message clair.

La mondialisation économique doit aller de pair avec le respect du principe d'universalisme et des droits humains. On ne peut continuer à parler de globalisation sans évoquer les droits humains. Une occasion unique se présente et doit être saisie. Le 20 mai, le Parlement européen a voté en faveur de l'adoption d'une régulation contraignante visant à garantir un approvisionnement transparent et responsable des minerais pendant les conflits. Chacun de nous sait les liens étroits existant entre l'exploitation et le commerce illégal des ressources naturelles, le financement des groupes armés et les violations massives des droits de l'homme, parmi lesquelles le viol commis avec une extrême violence sur les femmes est l'une des formes les plus graves, car elle vise non seulement

à détruire l'appareil génital de la femme, mais aussi à briser le tissu social des communautés et les acculer à l'exode ou les soumettre à l'esclavage.

Honorables Députés, le vote du Parlement européen est une victoire d'étape pour les droits de l'homme et la stabilité au cœur de l'Afrique centrale. Avec humilité et espoir, nous appelons aujourd'hui la Belgique à défendre cette position au sein du Conseil européen afin de contribuer à transformer les minerais de sang en minerais pour le développement et la paix. Je vous remercie.
(*Applaudissements nourris sur les bancs*)

26 Projet de décret portant assentiment au protocole sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique, signé à Nagoya le 29 octobre 2010, ainsi qu'à son annexe, dont nous avons adopté les articles (doc. 120 (2014-2015) n° 1 et 2)

26.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

79 membres ont pris part au vote.

79 membres ont répondu oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Arens Josy, Bellot François, Mmes Bertieaux Françoise, Bonni Véronique, Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Courard Philippe, Crucke Jean-Luc, Daele Matthieu, De Bock Emmanuel, Mme De Bue Valérie, M. De Wolf Vincent, Mme Defrang-Firket Virginie, MM. Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Destrebecq Olivier, Devillers François, Diallo Bea, Dister Christophe, Dodrimont Philippe, Doukeridis Christos, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Durenne Véronique, Désir Caroline, El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, M. Evrard Yves, Mme Gahouchi Latifa, MM. Gardier Charles, Gillot Frédéric, Mmes Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, MM. Hazée Stéphane, Henquet Laurent, Henry Philippe, Ikazban Jamal, Imane Hicham, Mme Kapompolé Joëlle, M. Knaepen Philippe, Mmes Lambelin Anne, Leal-Lopez Clotilde, M. Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine, MM. Lefebvre

Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Mme Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Maroy Olivier, Martin Nicolas, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mmes Moucheron Savine, Moureaux Catherine, M. Mouyard Gilles, Mmes Nicaise Marie-Françoise, Persoons Caroline, Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Puget André-Pierre, Mmes Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, M. Sampaoli Vincent, Mmes Schyns Marie-Martine, Simonet Marie-Dominique, Targnion Muriel, Trachte Barbara, Trotta Graziana, M. Tzanetatos Nicolas, Mme Vienne Christiane, M. Warnier Ruddy, Mmes Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Vote n° 1.

27 Projet de décret portant assentiment au Protocole entre le Royaume de Belgique et la République d'Autriche, et le Protocole additionnel, faits à Bruxelles le 10 septembre 2009, modifiant la Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, y compris l'impôt sur les exploitations et les impôts fonciers, signée à Vienne le 29 décembre 1971 (doc. 121 (2014-2015) n° 1 et 2)

27.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

77 membres ont pris part au vote.

75 membres ont répondu oui.

2 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Arens Josy, Bellot François, Mmes Bertieaux Françoise, Bonni Véronique, Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Crucke Jean-Luc, Daele Matthieu, De Bock Emmanuel, Mme De Bue Valérie, M. De Wolf Vincent, Mme Defrang-Firket Virginie, MM. Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Destrebecq Olivier, Devillers François, Diallo Bea, Dister Christophe, Dodrिमont Philippe, Doukeridis Christos, Drèze Benoît, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Durenne Véronique, Désir Ca-

roline, El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, M. Evrard Yves, Mme Gahouchi Latifa, M. Gardier Charles, Mmes Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, MM. Hazée Stéphane, Henquet Laurent, Henry Philippe, Ikazban Jamal, Imane Hicham, Mme Kapompolé Joëlle, M. Knaepen Philippe, Mmes Lambelin Anne, Leal-Lopez Clotilde, M. Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Mme Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Maroy Olivier, Martin Nicolas, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mmes Moucheron Savine, Moureaux Catherine, M. Mouyard Gilles, Mmes Nicaise Marie-Françoise, Persoons Caroline, Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Puget André-Pierre, Mmes Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, M. Sampaoli Vincent, Mmes Schyns Marie-Martine, Simonet Marie-Dominique, Targnion Muriel, Trachte Barbara, Trotta Graziana, M. Tzanetatos Nicolas, Mmes Vienne Christiane, Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Ont répondu non: MM. Warnier Ruddy et Gillot Frédéric.

Vote n° 2.

28 Projet de décret portant assentiment au Protocole, fait à Bruxelles le 19 janvier 2010, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et l'État de Malte tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale, et le Protocole, signés à Bruxelles le 28 juin 1974, tels que modifiés par la Convention additionnelle signée à Bruxelles le 23 juin 1993 (doc. 122 (2014-2015) n° 1 et 2)

28.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

79 membres ont pris part au vote.

77 membres ont répondu oui.

2 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Arens Josy, Bellot François, Mmes Bertieaux Françoise, Bonni Véronique, Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Courard Philippe, Crucke Jean-Luc, Daele Matthieu, De Bock Emmanuel, Mme De Bue Valérie,

M. De Wolf Vincent, Mme Defrang-Firket Virginie, MM. Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Destrebecq Olivier, Devillers François, Diallo Bea, Dister Christophe, Dodrimont Philippe, Doulkeridis Christos, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Durenne Véronique, Désir Caroline, El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, M. Evrard Yves, Mme Gahouchi Latifa, M. Gardier Charles, Mmes Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, MM. Hazée Stéphane, Henquet Laurent, Henry Philippe, Ikazban Jamal, Imane Hicham, Mme Kapompolé Joëlle, M. Knaepen Philippe, Mmes Lambelin Anne, Leal-Lopez Clotilde, M. Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Mme Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Maroy Olivier, Martin Nicolas, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mmes Moucheron Savine, Moureaux Catherine, M. Mouyard Gilles, Mmes Nicaise Marie-Françoise, Persoons Caroline, Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Puget André-Pierre, Mmes Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, M. Sampaoli Vincent, Mmes Schyns Marie-Martine, Simonet Marie-Dominique, Targnion Muriel, Trachte Barbara, Trotta Graziana, M. Tzanetatos Nicolas, Mmes Vienne Christiane, Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Ont répondu non: MM. Warnier Ruddy et Gillot Frédéric.

Vote n° 3.

29 Projet de décret portant assentiment au Protocole, fait à Bruxelles le 17 mai 2010, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et la République du Rwanda tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude et l'évasion fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Kigali le 16 avril 2007 (doc. 123 (2014-2015) n° 1 et 2)

29.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

79 membres ont pris part au vote.

71 membres ont répondu oui.

3 membres ont répondu non.

5 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Arens Josy, Bellot François, Mmes Bertieaux Françoise, Bonni Véronique, Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Courard Philippe, Crucke Jean-Luc, De Bock Emmanuel, Mme De Bue Valérie, M. De Wolf Vincent, Mme Defrang-Firket Virginie, MM. Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Destrebecq Olivier, Devillers François, Diallo Bea, Dister Christophe, Dodrimont Philippe, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Durenne Véronique, Désir Caroline, El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, M. Evrard Yves, Mme Gahouchi Latifa, M. Gardier Charles, Mmes Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, MM. Henquet Laurent, Ikazban Jamal, Imane Hicham, Mme Kapompolé Joëlle, M. Knaepen Philippe, Mmes Lambelin Anne, Leal-Lopez Clotilde, M. Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Mme Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Maroy Olivier, Martin Nicolas, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mmes Moucheron Savine, Moureaux Catherine, M. Mouyard Gilles, Mmes Nicaise Marie-Françoise, Persoons Caroline, Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Puget André-Pierre, Mme Salvi Véronique, M. Sampaoli Vincent, Mmes Schyns Marie-Martine, Simonet Muriel, Trotta Graziana, M. Tzanetatos Nicolas, Mmes Vienne Christiane, Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Ont répondu non: M. Gillot Frédéric, Mme Ryckmans Hélène, M. Warnier Ruddy.

Se sont abstenus: MM. Daele Matthieu, Doulkeridis Christos, Hazée Stéphane, Henry Philippe, Mme Trachte Barbara.

Vote n° 4.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Je me suis trompée. J'ai émis un vote négatif alors que je souhaitais m'abstenir.

M. le président. – Il en est pris acte.

30 Projet de décret portant assentiment au Protocole, fait à Bruxelles le 9 juillet 2013, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Turquie tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu, signée à Ankara le 2 juin 1987

(doc. 124 (2014-2015) n° 1 et 2)**30.1 Vote nominatif sur l'ensemble**

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

79 membres ont pris part au vote.

77 membres ont répondu oui.

2 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Arens Josy, Bellot François, Mmes Bertieaux Françoise, Bonni Véronique, Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Courard Philippe, Crucke Jean-Luc, Daele Matthieu, De Bock Emmanuel, Mme De Bue Valérie, M. De Wolf Vincent, Mme Defrang-Firket Virginie, MM. Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Destrebecq Olivier, Devillers François, Diallo Bea, Dister Christophe, Dodrimont Philippe, Doulkeridis Christos, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Durenne Véronique, Désir Caroline, El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, M. Evrard Yves, Mme Gahouchi Latifa, M. Gardier Charles, Mmes Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, MM. Hazée Stéphane, Henquet Laurent, Henry Philippe, Ikazban Jamal, Imane Hicham, Mme Kapompolé Joëlle, M. Knaepen Philippe, Mmes Lambelin Anne, Leal-Lopez Clotilde, M. Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Mme Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Maroy Olivier, Martin Nicolas, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mmes Moucheron Savine, Moureaux Catherine, M. Mouyard Gilles, Mmes Nicaise Marie-Françoise, Persoons Caroline, Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Puget André-Pierre, Mmes Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, M. Sampaoli Vincent, Mmes Schyns Marie-Martine, Simonet Marie-Dominique, Targnion Muriel, Trachte Barbara, Trotta Graziana, M. Tzanetatos Nicolas, Mmes Vienne Christiane, Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Ont répondu non: MM. Warnier Ruddy et Gillot Frédéric.

Vote n° 5.

31 Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de**Montserrat, autorisé par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale, fait à Londres le 16 février 2010 (doc. 125 (2014-2015) n° 1 et 2)****31.1 Vote nominatif sur l'ensemble**

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– Il est procédé au vote nominatif.

79 membres ont pris part au vote.

77 membres ont répondu oui.

2 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Arens Josy, Bellot François, Mmes Bertieaux Françoise, Bonni Véronique, Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Courard Philippe, Crucke Jean-Luc, Daele Matthieu, De Bock Emmanuel, Mme De Bue Valérie, M. De Wolf Vincent, Mme Defrang-Firket Virginie, MM. Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Destrebecq Olivier, Devillers François, Diallo Bea, Dister Christophe, Dodrimont Philippe, Doulkeridis Christos, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Durenne Véronique, Désir Caroline, El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, M. Evrard Yves, Mme Gahouchi Latifa, M. Gardier Charles, Mmes Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, MM. Hazée Stéphane, Henquet Laurent, Henry Philippe, Ikazban Jamal, Imane Hicham, Mme Kapompolé Joëlle, M. Knaepen Philippe, Mmes Lambelin Anne, Leal-Lopez Clotilde, M. Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Mme Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Maroy Olivier, Martin Nicolas, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mmes Moucheron Savine, Moureaux Catherine, M. Mouyard Gilles, Mmes Nicaise Marie-Françoise, Persoons Caroline, Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Puget André-Pierre, Mmes Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, M. Sampaoli Vincent, Mmes Schyns Marie-Martine, Simonet Marie-Dominique, Targnion Muriel, Trachte Barbara, Trotta Graziana, M. Tzanetatos Nicolas, Mmes Vienne Christiane, Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Se sont abstenus: MM. Warnier Ruddy et Gillot Frédéric.

Vote n° 6.

32 Projet de décret portant assentiment à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014 (doc. 126 (2014-2015) n° 1 et 2)

32.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– Il est procédé au vote nominatif.

79 membres ont pris part au vote.

71 membres ont répondu oui.

8 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Arens Josy, Bellot François, Mmes Bertieaux Françoise, Bonni Véronique, Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Courard Philippe, Crucke Jean-Luc, De Bock Emmanuel, Mme De Bue Valérie, M. De Wolf Vincent, Mme Defrang-Firket Virginie, MM. Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Destrebecq Olivier, Devillers François, Diallo Bea, Dister Christophe, Dordrimont Philippe, Drèze Benoît, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Durenne Véronique, Désir Caroline, El Yousfi Nadia, Emmerly Isabelle, M. Evrard Yves, Mme Gahouchi Latifa, M. Gardier Charles, Mmes Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, MM. Henquet Laurent, Ikazban Jamal, Imane Hicham, Mme Kapompolé Joëlle, M. Knaepen Philippe, Mmes Lambelin Anne, Leal-Lopez Clotilde, M. Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Mme Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Maroy Olivier, Martin Nicolas, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mmes Moucheron Savine, Moureaux Catherine, M. Mouyard Gilles, Mmes Nicaise Marie-Françoise, Persoons Caroline, Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Puget André-Pierre, Mme Salvi Véronique, M. Sampaoli Vincent, Mmes Schyns Marie-Martine, Simonet Marie-Dominique, Targnion Muriel, Trotta Graziana, M. Tzanetatos Nicolas, Mmes Vienne Christiane, Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Se sont abstenus: MM. Daele Matthieu, Doukeridis Christos, Gillot Frédéric, Hazée Stéphane, Henry Philippe, Mmes Ryckmans Hélène, Trachte Barbara, M. Warnier Ruddy.

Vote n° 7.

M. le président. – La parole est à M. Doukeridis.

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – Monsieur le Président, nos invités sont encore présents et nous pourrions peut-être voter, sans attendre, la proposition de résolution.

M. le président. – Nous allons le faire dans quelques instants.

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – Je voudrais aussi vous faire remarquer que pour la troisième fois d'affilée, la majorité n'atteint pas le quorum au moment des votes. Par respect pour nos invités, nous, un groupe d'opposition, contribuerons à assurer le quorum. Mais je trouve que cette situation n'est pas normale.

M. le président. – J'ai cité en début de séance le nom des membres excusés.

33 Projet de décret portant assentiment à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014 (doc. 127 (2014-2015) n° 1 et 2)

33.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– Il est procédé au vote nominatif.

79 membres ont pris part au vote.

71 membres ont répondu oui.

8 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Arens Josy, Bellot François, Mmes Bertieaux Françoise, Bonni Véronique, Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Courard Philippe, Crucke Jean-Luc, De Bock Emmanuel, Mme De Bue Valérie, M. De Wolf Vincent, Mme Defrang-Firket Virginie, MM. Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Destrebecq Olivier, Devillers François, Diallo Bea, Dister Christophe, Dordrimont Philippe, Drèze Benoît, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Durenne Véronique, Désir Caroline, El Yousfi Nadia, Emmerly Isabelle, M. Evrard Yves, Mme Gahouchi Latifa, M. Gardier Charles,

Mmes Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, MM. Henquet Laurent, Ikazban Jamal, Imane Hicham, Mme Kapompolé Joëlle, M. Knaepen Philippe, Mmes Lambelin Anne, Leal-Lopez Clotilde, M. Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Mme Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Maroy Olivier, Martin Nicolas, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mmes Moucheron Savine, Moureaux Catherine, M. Mouyard Gilles, Mmes Nicaise Marie-Françoise, Persoons Caroline, Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Puget André-Pierre, Mme Salvi Véronique, M. Sampaoli Vincent, Mmes Schyns Marie-Martine, Simonet Marie-Dominique, Targnion Muriel, Trotta Graziana, M. Tzanetatos Nicolas, Mmes Vienne Christiane, Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Se sont abstenus: MM. Daele Matthieu, Doulkeridis Christos, Gillot Frédéric, Hazée Stéphane, Henry Philippe, Mmes Ryckmans Hélène, Trachte Barbara, M. Warnier Ruddy.

Vote n° 8.

34 Projet de décret portant assentiment à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, fait à Bruxelles le 21 mars et le 27 juin 2014 (doc. 128 (2014-2015) n° 1 et 2)

34.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

79 membres ont pris part au vote.

71 membres ont répondu oui.

8 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Arens Josy, Bellot François, Mmes Bertieaux Françoise, Bonni Véronique, Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Courard Philippe, Crucke Jean-Luc, De Bock Emmanuel, Mme De Bue Valérie, M. De Wolf Vincent, Mme Defrang-Firket Virginie, MM. Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Destrebecq Olivier, Devillers François, Diallo Bea, Dister Christophe, Do-

drimont Philippe, Drèze Benoit, du Bus de Waruffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Durenne Véronique, Désir Caroline, El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, M. Evrard Yves, Mme Gahouchi Latifa, M. Gardier Charles, Mmes Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, MM. Henquet Laurent, Ikazban Jamal, Imane Hicham, Mme Kapompolé Joëlle, M. Knaepen Philippe, Mmes Lambelin Anne, Leal-Lopez Clotilde, M. Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Mme Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Maroy Olivier, Martin Nicolas, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mmes Moucheron Savine, Moureaux Catherine, M. Mouyard Gilles, Mmes Nicaise Marie-Françoise, Persoons Caroline, Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Puget André-Pierre, Mme Salvi Véronique, M. Sampaoli Vincent, Mmes Schyns Marie-Martine, Simonet Marie-Dominique, Targnion Muriel, Trotta Graziana, M. Tzanetatos Nicolas, Mmes Vienne Christiane, Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Se sont abstenus: MM. Daele Matthieu, Doulkeridis Christos, Gillot Frédéric, Hazée Stéphane, Henry Philippe, Mmes Ryckmans Hélène, Trachte Barbara, M. Warnier Ruddy.

Vote n° 9.

35 Projet de décret portant assentiment à l'Accord de Coopération du 18 février 2015 entre la Communauté française, la Commission communautaire commune de la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone relatif à l'achat de vaccins destinés à protéger les enfants, les femmes enceintes et les adolescents (doc. 115 (2014-2015) n° 1 et 2)

35.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

79 membres ont pris part au vote.

79 membres ont répondu oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Arens Josy, Bellot François, Mmes Bertieaux Françoise, Bonni Véronique, Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques,

Courard Philippe, Crucke Jean-Luc, Daele Matthieu, De Bock Emmanuel, Mme De Bue Valérie, M. De Wolf Vincent, Mme Defrang-Firket Virginie, MM. Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Destrebecq Olivier, Devillers François, Diallo Bea, Dister Christophe, Dodrimont Philippe, Doukeridis Christos, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Durenne Véronique, Désir Caroline, El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, M. Evrard Yves, Mme Gahouchi Latifa, MM. Gardier Charles, Gillot Frédéric, Mmes Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, MM. Hazée Stéphane, Henquet Laurent, Henry Philippe, Ikazban Jamal, Imane Hicham, Mme Kapompolé Joëlle, M. Knaepen Philippe, Mmes Lambelin Anne, Leal-Lopez Clotilde, M. Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Mme Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Maroy Olivier, Martin Nicolas, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mmes Moucheron Savine, Moureaux Catherine, M. Mouyard Gilles, Mmes Nicaise Marie-Françoise, Persoons Caroline, Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Puget André-Pierre, Mmes Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, M. Sampaoli Vincent, Mmes Schyns Marie-Martine, Simonet Marie-Dominique, Targnion Muriel, Trachte Barbara, Trotta Graziana, M. Tzanetatos Nicolas, Mme Vienne Christiane, M. Warnier Ruddy, Mmes Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Vote n° 10.

36 Projet de décret modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur (doc. 131 (2014-2015) nos 1 à 3)

36.1 Votes réservés

M. le président. – Nous passons au vote sur les articles et amendements réservés du projet de décret.

Nous devons d'abord nous prononcer sur l'amendement n° 1 de M. Henry et consorts à l'article 43.

– Il est procédé au vote nominatif.

79 membres ont pris part au vote.

45 membres ont répondu non.

12 membres ont répondu oui.

22 membres se sont abstenus.

En conséquence, l'amendement est rejeté. L'article est adopté.

Ont répondu non: M. Arens Josy, Mme Bon-

ni Véronique, MM. Courard Philippe, Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Devillers François, Diallo Bea, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Désir Caroline, El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, Gahouchi Latifa, Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, MM. Ikazban Jamal, Imane Hicham, Mmes Kapompolé Joëlle, Lambelin Anne, Leal-Lopez Clotilde, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Mampaka Mankamba Bertin, Martin Nicolas, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mmes Moucheron Savine, Moureaux Catherine, Nicaise Marie-Françoise, Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Sampaoli Vincent, Mmes Schyns Marie-Martine, Simonet Marie-Dominique, Targnion Muriel, Trotta Graziana, Vienne Christiane, Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Ont répondu oui: MM. Daele Matthieu, De Bock Emmanuel, Doukeridis Christos, Gillot Frédéric, Hazée Stéphane, Henry Philippe, Mmes Maison Joëlle, Persoons Caroline, M. Puget André-Pierre, Mmes Ryckmans Hélène, Trachte Barbara, M. Warnier Ruddy.

Se sont abstenus: M. Bellot François, Mmes Bertieaux Françoise, Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Crucke Jean-Luc, Mme De Bue Valérie, M. De Wolf Vincent, Mme Defrang-Firket Virginie, MM. Destrebecq Olivier, Dister Christophe, Dodrimont Philippe, Mme Durenne Véronique, MM. Evrard Yves, Gardier Charles, Henquet Laurent, Knaepen Philippe, Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine, MM. Maroy Olivier, Mouyard Gilles, Mme Salvi Véronique, M. Tzanetatos Nicolas.

Vote n° 11.

M. le président. – La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je voudrais justifier brièvement mon vote. Plusieurs législations différentes faisant référence à la faute grave, au droit du travail et au droit pénal, cet article nous semblait inamendable. Il devait être totalement réécrit. C'est pourquoi nous n'avons pu émettre un vote positif sur l'amendement n° 1.

M. le président. – Quelqu'un d'autre souhaite-t-il justifier son vote? La parole est à M. Drèze.

M. Benoit Drèze (cdH). – Je ne justifie pas une abstention mais...

M. le président. – Si vous ne vous êtes pas abstenus, je ne peux pas vous autoriser à débattre à nouveau.

M. Benoit Drèze (cdH). – D'accord.

M. le président. – Nous devons nous prononcer sur l'amendement n° 2 de M. Henry et consorts à l'article 47 et sur l'amendement n° 3 de M. Henry et consorts à l'article 36.

Puis-je considérer que le vote émis sur l'amendement précédent vaut aussi pour ces deux-ci? (*Assentiment*)

Les amendements n° 2 et 3 sont donc rejetés.

Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 4 de Mme Moinnet et consorts à l'article 66.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

79 membres ont pris part au vote.

54 membres ont répondu oui.

25 membres se sont abstenus.

En conséquence, l'amendement est adopté, de même que l'article ainsi modifié.

Ont répondu oui: M. Arens Josy, Mme Bonni Véronique, MM. Courard Philippe, Daele Matthieu, De Bock Emmanuel, Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Devillers François, Diallo Bea, Doukeridis Christos, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Désir Caroline, El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, Gahouchi Latifa, Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, MM. Hazée Stéphane, Henry Philippe, Ikazban Jamal, Imane Hicham, Mmes Kapompolé Joëlle, Lambelin Anne, Leal-Lopez Clotilde, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, M. Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Martin Nicolas, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mmes Moucheron Savine, Moureaux Catherine, Persoons Caroline, Poulin Christine, M. Prévot Patrick, Mmes Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, M. Sampaoli Vincent, Mmes Schyns Marie-Martine, Simonet Marie-Dominique, Targnion Muriel, Trotta Graziana, Vienne Christiane, Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Se sont abstenus: M. Bellot François, Mmes Bertieaux Françoise, Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Crucke Jean-Luc, Mme De Bue Valérie, M. De Wolf Vincent, Mme Defrang-Firket Virginie, MM. Destrebecq Olivier, Dister Christophe, Dodrimont Philippe, Mme Durenne Véronique, MM. Evrard Yves, Gardier Charles, Gillot Frédéric, Henquet Laurent, Knaepen Philippe, Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine, MM. Maroy Olivier, Mouyard Gilles, Mme Nicaise Marie-Françoise, MM. Puget André-Pierre, Tzanetatos Nicolas, Warnier Ruddy.

Vote n° 12.

36.2 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

78 membres ont pris part au vote.

45 membres ont répondu oui.

8 membres ont répondu non.

25 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: M. Arens Josy, Mme Bonni Véronique, MM. Courard Philippe, Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Devillers François, Diallo Bea, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Désir Caroline, El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, Gahouchi Latifa, Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, MM. Ikazban Jamal, Imane Hicham, Mmes Kapompolé Joëlle, Lambelin Anne, Leal-Lopez Clotilde, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Mampaka Mankamba Bertin, Martin Nicolas, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mmes Moucheron Savine, Moureaux Catherine, Poulin Christine, M. Prévot Patrick, Mme Salvi Véronique, M. Sampaoli Vincent, Mmes Schyns Marie-Martine, Simonet Marie-Dominique, Targnion Muriel, Trotta Graziana, Vienne Christiane, Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Ont répondu non: MM. Daele Matthieu, Doukeridis Christos, Gillot Frédéric, Hazée Stéphane, Henry Philippe, Mmes Ryckmans Hélène, Trachte Barbara, M. Warnier Ruddy.

Se sont abstenus: M. Bellot François, Mmes Bertieaux Françoise, Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Crucke Jean-Luc, De Bock Emmanuel, Mme De Bue Valérie, M. De Wolf Vincent, Mme Defrang-Firket Virginie, MM. Destrebecq Olivier, Dister Christophe, Dodrimont Philippe, Mme Durenne Véronique, MM. Evrard Yves, Gardier Charles, Henquet Laurent, Knaepen Philippe, Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine, MM. Maroy Olivier, Mouyard Gilles, Mmes Nicaise Marie-Françoise, Persoons Caroline, MM. Puget André-Pierre, Tzanetatos Nicolas.

Vote n° 13.

Mme Joëlle Maison (FDF). – Mon vote n'a pas été enregistré. Je voulais m'abstenir.

M. le président. – Il en sera tenu compte.

37 Proposition de résolution relative au soutien au Docteur Denis Mukwege et à son combat en faveur de la lutte contre les violences sexuelles dans l'Est du Congo (doc. 111 (2014-2015) n° 1)

37.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

79 membres ont pris part au vote.

79 membres ont répondu oui.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée. Il en sera donné immédiatement connaissance au ministre-président du gouvernement. *(Vifs applaudissements sur tous les bancs)*

Ont répondu oui: MM. Arens Josy, Bellot François, Mmes Bertieaux Françoise, Bonni Véronique, Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Courard Philippe, Crucke Jean-Luc, Daele Matthieu, De Bock Emmanuel, Mme De Bue Valérie, M. De Wolf Vincent, Mme Defrang-Firket Virginie, MM. Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Destrebecq Olivier, Devillers François, Diallo Bea, Dister Christophe, Dodrimont Philippe, Doulkeridis Christos, Drèze Benoît, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Durenne Véronique, Désir Caroline, El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, M. Evrard Yves, Mme Gahouchi Latifa, MM. Gardier Charles, Gillot Frédéric, Mmes Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah,

MM. Hazée Stéphane, Henquet Laurent, Henry Philippe, Ikazban Jamal, Imane Hicham, Mme Kapompolé Joëlle, M. Knaepen Philippe, Mmes Lambelin Anne, Leal-Lopez Clotilde, M. Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Mme Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Maroy Olivier, Martin Nicolas, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mmes Moucheron Savine, Moureaux Catherine, M. Mouyard Gilles, Mmes Nicaise Marie-Françoise, Persoons Caroline, Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Puget André-Pierre, Mmes Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, M. Sampaoli Vincent, Mmes Schyns Marie-Martine, Simonet Marie-Dominique, Targnion Muriel, Trachte Barbara, Trotta Graziana, M. Tzanetatos Nicolas, Mme Vienne Christiane, M. Warnier Ruddy, Mmes Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Vote n° 14.

M. le président. – Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

La séance est levée à 16 h 10.

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.